



# LE DEVOIR

## Les six grands s'entendent sur l'Iran

*Selon des diplomates,  
Téhéran  
aurait interrompu  
ses activités  
d'enrichissement  
d'uranium*

Vienne — Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies et l'Allemagne se sont entendus hier sur un ensemble de mesures incitatives assorties de sanctions qui sera présenté à l'Iran dans le but de convaincre ce pays de renoncer à son programme d'enrichissement d'uranium.

Les ministres des Affaires étrangères de ces six grandes puissances (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Russie, Chine et Allemagne) étaient réunis dans la capitale autrichienne afin de trouver une solution au problème posé par le programme nucléaire iranien, que les États-Unis et d'autres pays soupçonnent de cacher un volet militaire malgré les démentis de Téhéran.

«Je suis heureuse d'annoncer que nous sommes convenus de propositions de grande portée», a annoncé la ministre britannique des Affaires étrangères, Margaret Beckett, à l'issue de la réunion.

Les Européens sont «prêts à reprendre les négociations si l'Iran en revient à la suspension de toutes les activités liées à l'enrichissement et au retraitement» de l'uranium, a-t-elle dit.

VOIR PAGE A 10: IRAN

Le président George W. Bush a mis en garde l'Iran hier contre l'entrée en action du Conseil de sécurité si ce pays refuse de suspendre l'enrichissement.

## Pierre-F. Côté déconseille à Harper de suivre l'exemple du Québec

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Celui qui aura à lui seul incarné l'intégrité électorale québécoise pendant 19 ans a mis en garde hier le gouvernement conservateur de Stephen Harper contre les dangers d'un resserrement excessif des règles de financement des partis politiques. Pierre-F. Côté a invité les députés fédéraux à ne pas bannir les contributions électorales

«L'expérience  
québécoise  
démontre  
qu'il est  
illusoire  
de défendre  
aux personnes  
morales  
de verser des  
contributions»

provenant d'entreprises comme s'apprête à le faire Ottawa. Le faire procéderait de l'hypocrisie car le financement des entreprises se poursuivra, mais en «sous-main». Le témoignage de l'ex-Directeur général des élections à Ottawa n'a pas plu à tous les députés présents. Les conservateurs et les néo-démocrates lui ont même reproché son «défautisme». Et si en coulisse certains concèdent à M. Côté qu'ils s'apprentent à pêcher par excès de zèle, en public, personne ne veut se porter à la défense de l'ancien système.

Le gouvernement conservateur a entrepris de resserrer davantage le financement des partis politiques par sa Loi sur l'imputabilité, encore à l'étude. Réponse au scandale des commandites, la loi ramènera la limite des dons des particuliers aux partis politiques de 5400 \$ à 1000 \$ et interdira toutes les contributions d'entreprises, pour l'instant plafonnées à 1000 \$. Pierre-F. Côté, qui a

VOIR PAGE A 10: CÔTÉ

## INDEX

Annonces	A 4	Monde	B 9
Avis publics	B 6	Mots croisés	B 6
Cinéma	B 3	Nature	B 8
Décès	A 4	Resto	B 7
Éditorial	A 8	Sudoku	B 7
Idées	A 9	Télévision	B 4
Météo	A 4	Week-end	B 1

## Le piège de la pauvreté

*Ruinée, la République  
centrafricaine ne cesse de régresser*

JEAN-PIERRE  
TUQUOI

CHERS CLIENTS  
NE PAS CRACHER, NE PAS DÉPOSER  
VOS PRESERVATIFS, UTILISEZ EN  
VOUS LES DÉPOSEZ DANS LA POUCHE  
OU AU WC



AGENCE FRANCE-PRESSE  
Les 20 000 fonctionnaires de l'État bénéficient d'une garantie de salaire. «On s'arrange pour leur verser quelque chose tous les trois ou quatre mois», précise un haut fonctionnaire.

Chaque matin, dans le modeste bureau du ministre des Finances de la République centrafricaine, la même scène se répète. Le ministre, Théodore Dabanga, et son directeur du Trésor font les comptes du pays. Ce sont des comptes de boutique: colonne de gauche, les chèques encaissés la veille par l'administration; colonne de droite, les dépenses prévisibles de la journée.

La difficulté consiste à ajuster les deux. Il y a les jours fastes où des impôts, des patentes, des taxes douanières tombent dans les caisses du Trésor. Et les jours de pénurie où l'argent file plus vite qu'il n'est rentré. «L'État vit au jour le jour», résume le grand argentier. Ainsi va la République centrafricaine, un de ces pays du continent noir incapables de sortir de ce que les économistes appellent le «piège de la pauvreté». A son chevet se pressent les bailleurs de fonds, prompts à donner des conseils et réticents lorsqu'il s'agit de mettre la main au portefeuille. Plus vaste que la France, moins peuplée que la minuscule Burundi, la République centrafricaine est en ruine.

VOIR PAGE A 10: RUINE

## Les terres de Mirabel rétrocédées d'ici un an

*Les agriculteurs  
pourraient  
obtenir moins  
que les 11 000 acres*

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Les occupants des terres agricoles expropriées pour faire place à l'aéroport de Mirabel passeront leur dernier été dans des champs loués puisque le gouvernement fédéral a l'intention d'annoncer la rétrocession des 11 000 acres de terrain avant la fin de la saison estivale. De plus, *Le Devoir* a appris qu'Ottawa étudie sérieusement la possibilité d'utiliser le même système de rétrocession que celui employé en 1985, un mécanisme auquel les agriculteurs avaient été favorables à l'époque.

Mais les producteurs agricoles ne peuvent pas se réjouir trop vite puisque même si le gouvernement fédéral a bel et bien l'intention de se départir de ses 11 000 acres à court terme, il n'est pas acquis que toutes les terres reviendront à ceux qui les occupent à l'heure actuelle. Selon les informations obtenues, Ottawa jongle avec l'idée d'en rétrocéder la majeure partie aux agriculteurs mais également de vendre plusieurs acres à la Ville de Mirabel, qui a fait des pressions en ce sens. Aucune décision n'a toutefois encore été prise dans ce volet du dossier et les consultations se poursuivent.

Le ministre fédéral des Transports, des Infrastructures et des Collectivités, Lawrence Cannon, comparait hier matin devant le comité parlementaire des Communes responsable d'étudier les dossiers de son ministère. En réponse à une question du Bloc québécois, M. Cannon a soutenu que la promesse électorale des conservateurs en ce qui a trait à la rétrocession des terres expropriées de Mirabel serait honorée sous peu. «D'ici la fin de l'été, je serai en mesure de dévoiler la conclusion de cet engagement-là», a-t-il dit.

A sa sortie du comité, le ministre Cannon a expliqué qu'il avait envoyé un signal très clair aux dirigeants d'Aéroports de Montréal (ADM), l'organisme responsable des infrastructures de Mirabel. «Lorsque j'ai annoncé que nous allions de l'avant [...], j'ai demandé à mon sous-ministre associé d'engager un dialogue franc et honnête avec les gens d'ADM. D'ailleurs, je les ai rencontrés pour leur faire savoir que nous avions l'intention d'aller de l'avant avec cette proposition-là. D'ici la fin de l'été, j'aurai des annonces à faire», a-t-il dit.

Le précédent gouvernement libéral, notamment par la voix du ministre Jean Lapierre, avait toujours soutenu que la rétrocession de 11 000 des 17 000 acres de terres qui appartiennent toujours au gouvernement fédéral autour de l'aéroport de Mirabel

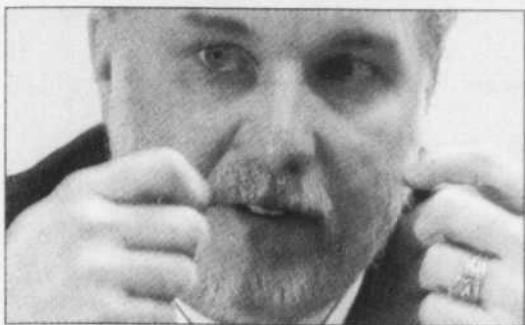
Lawrence  
Cannon

VOIR PAGE A 10: MIRABEL

PRÉSENCE Montréal  
AUTOCHTONE  
du 25 mai au 8 juin et du 21 au 25 juin  
2006  
La créativité des Premières Nations  
dans toutes ses dimensions

Canoe Québec Montréal  
nativelynx.qc.ca  
info festival 514.969.3009

## • LES ACTUALITÉS •



Philippe Couillard

### Les hôpitaux devront gérer l'attente cas par cas, dit Couillard

ROBERT DUTRISAC

Québec — Reconnaisant à demi le problème de l'attente hors des délais acceptables pour les chirurgies, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, a révélé hier qu'il déposerait ce mois-ci un projet de loi pour obliger les hôpitaux à pratiquer une gestion personnalisée des listes d'attente, seul moyen, selon lui, de remédier à la situation d'ici quelques années.

Au cours d'un point de presse hier, Philippe Couillard a réagi à la publication, par des quotidiens, des données sur les listes d'attente à Montréal en tentant de relativiser les statistiques. Au lieu de constater que le tiers des patients attend plus de six mois pour une chirurgie, le ministre préfère dire que «les deux tiers des patients sont opérés dans les délais».

Selon les données émanant de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal et colligées par *Le Journal de Montréal*, le pourcentage des patients en attente hors des délais médicalement acceptables s'élève à 48 % pour les chirurgies d'un jour, à 43 % pour les chirurgies avec hospitalisation, à 39 % pour un remplacement du genou ou de la hanche et à 17 % pour les chirurgies de la cataracte.

Pour le ministre, le fait que ces données soient désormais disponibles est «la première bonne nouvelle». En outre, dans les cas où la vie des patients est en danger, c'est-à-dire pour les chirurgies cardiaques, la cardiologie tertiaire et la radiothérapie pour le cancer, il n'y a presque plus d'attente hors délais, une «deuxième bonne nouvelle», selon lui. «Je ne dis pas que tout va bien. Citez-moi une fois où j'ai dit que tout allait bien dans le système de santé, que tout était réglé. Ce avec quoi j'ai de la difficulté, c'est quand on passe rapidement sur les succès. Ce n'est pas correct», a dit M. Couillard.

Les chiffres cités dans les journaux «ne veulent pas dire grand-chose», a soutenu le ministre. Il faut plutôt regarder le nombre de patients en attente hors délais par rapport au volume annuel de chirurgies. Ainsi, pour la chirurgie de la cataracte, il faudrait hausser de seulement 3 % le volume d'interventions pour éliminer l'attente induite. Dans le cas des remplacements de genoux ou de hanches, il faudrait augmenter la cadence de 17 %. «Ça demeure élevé», a-t-il avoué, reconnaissant aussi que dans le cas de la chirurgie d'un jour, «ça va moins bien».

Le projet de loi qui devrait être adopté à l'automne obligera les hôpitaux à «gérer l'attente cas par cas» de façon à ce que chaque citoyen sur une liste d'attente fasse l'objet d'une «attention personnalisée», a expliqué le ministre. Mais cette obligation ne portera pas sur l'heure que sur les chirurgies qui font l'objet de la garantie de soins (cataracte, genou et hanche), la réponse du gouvernement à l'arrêt Chaoulli de la Cour suprême. «La grande erreur à faire, c'est d'aller tous azimuts, puis d'essayer de régler tous les problèmes d'un coup», estime M. Couillard.

À l'Assemblée nationale, le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, s'est indigné qu'un enfant sur deux (48 %), ou 3000 des 6157 enfants en attente d'une chirurgie à Montréal, ait dépassé les délais médicalement acceptables. La chef de l'opposition officielle, Louise Harel, a accusé le ministre de trouver des «alibis» pour justifier l'abandon de la promesse électorale des libéraux d'en finir avec l'attente hors délais dès leur arrivée au pouvoir.

Au cours d'un point de presse, Mario Dumont a mis en doute l'argument employé par M. Couillard pour justifier l'attente hors délais, à savoir qu'il ne s'agit pas d'un problème de ressources financières mais bien d'effectifs. Selon le chef adéquat, il existe un rationnement du temps opératoire dans les hôpitaux en raison de contraintes financières.

Le Devoir

### Élections: les Canadiens feraient le même choix

Ottawa — Les Canadiens semblent apprécier le gouvernement conservateur de Stephen Harper au point de vouloir le réélire, mais ils craignent un gouvernement majoritaire conservateur, indique un nouveau sondage.

Selon l'enquête effectuée par la firme Decima, 38 % des électeurs sondés ont donné leur appui au Parti conservateur, soit un chiffre un peu plus haut que le jour du vote mais plus bas que ceux des derniers sondages.

Parmi les répondants, 43 % ont dit vouloir que les conservateurs remportent les prochaines élections, mais seulement 30 % auraient voulu qu'un gouvernement conservateur majoritaire dirigé par Stephen Harper soit formé. 29 % des répondants ont donné leur appui au Parti libéral du Canada alors que le Nouveau Parti démocratique a recueilli 21 % des intentions de vote.

Le sondage a été mené du 25 au 28 mai auprès de 1008 personnes. La marge d'erreur est de 3,1 %, 19 fois sur 20.

Les répondants du Québec et de l'Alberta étaient les plus satisfaits du gouvernement de M. Harper, mais l'Alberta était la seule province au pays à être carrément en faveur d'un gouvernement conservateur majoritaire avec 55 % des intentions de vote.

Les libéraux étaient plus populaires dans les provinces de l'Atlantique, où les conservateurs ne recueillaient que 25 % d'appuis.

Par ailleurs, à l'échelle nationale, les femmes préféreraient l'élection d'un gouvernement conservateur majoritaire à celle d'un gouvernement libéral majoritaire.

Presse canadienne

Course à la direction du Parti libéral du Canada

## Volpe rembourse les enfants qui avaient commandité sa campagne

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le candidat au leadership libéral Joe Volpe a remboursé hier 27 000 \$ à cinq adolescents qui avaient contribué à sa campagne au leadership. Devant le tollé qu'ont provoqué les récentes révélations, l'aspirant-chef du PLC a choisi de ne plus accepter de dons de mineurs.

«J'ai donné directive à mes agents de financement qui ont récolté ces contributions que la perception publique veut que nous ne respectons pas seulement la loi, mais qu'il faut avoir des normes encore plus élevées», a expliqué hier M. Volpe, dans un entretien téléphonique. Il persiste à dire que les dons en question étaient légaux mais qu'ils ne respectaient peut-être pas, en apparence du moins, l'esprit de la loi.

Selon sa première divulgation à Elections Canada, 20 des 29 dons reçus par Joe Volpe pour financer sa campagne provenaient de dirigeants actuels ou passés de l'entreprise Apotex, ainsi que de leurs épouses et de leurs enfants, dont cinq mineurs. Tous avaient contribué le maximum permis par la loi, soit 5400 \$ chacun. La loi permet à tout citoyen de contribuer, sans égard à son âge, à un parti politique, mais

elle interdit l'utilisation du nom d'autrui pour verser le maximum autorisé plusieurs fois.

Dans le cas de la famille Shechtman, les enfants avaient aussi peu que 11 ans (le couple de jumeaux jumelle, Matthew et Rebecca, allait avoir 12 ans au moment du don) et 14 ans. (Ils étaient donc encore plus jeunes que ce que *Le Devoir* avait déduit dans ses pages hier à la vue d'une photo de famille.) Les trois enfants récupérèrent «leurs» 16 200 \$. Les deux autres jeunes ayant été remboursés n'ont pas été nommés, mais au moins un d'entre eux était l'enfant de Barry Sherman, le fondateur d'Apotex.

Joe Volpe prétend qu'il ne connaissait pas l'âge de ses donateurs lorsque l'argent a été accepté par ses agents. Il affirme que ce n'est que lundi soir, lorsque les premières informations ont commencé à filtrer, qu'il s'est penché sur la question. Mercredi soir, il diffusait un communiqué dans lequel il s'engageait à revoir la situation et, hier, il remboursait les sommes. «Lorsqu'on m'a indiqué qu'il y avait peut-être une autre dimension à considérer, j'ai pris la décision immédiatement [de rembourser l'argent].»

Le député néo-démocrate Pat Martin, qui avait mené la charge contre ce qu'il percevait comme une entorse à la Loi électorale, y voit un argument pour modifier cette loi. Selon lui, les personnes de moins de 18 ans pourraient continuer à verser de l'argent aux partis politiques et aux candidats au leadership, mais toute somme donnée serait déduite du maximum que peuvent contribuer leurs parents.

M. Martin entend proposer un amendement en ce sens au projet de loi sur l'imputabilité présenté à l'étude. Selon lui, il ne sera pas difficile de le faire adopter. «Je crois qu'il y a une volonté commune de régler tout ceci. Je ne crois pas que faire les poches des enfants soit acceptable, ni de faire transiter de l'argent par le compte bancaire de quelqu'un d'autre pour contourner la Loi électorale.» Le ministre John Baird, qui pilote la loi sur l'imputabilité, s'est dit «très ouvert» à ce changement. «J'ai commencé à m'impliquer il y a 20 ans en politique, mais je n'ai jamais entendu parler de financement auprès de jeunes de 11 ans. Je trouve cela très intéressant.»

Le Devoir

Négociations entre le gouvernement et les médecins

## La dernière offre déçoit les généralistes

### Un certain nombre d'entre eux semblent toutefois se résigner

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Les quelque 600 médecins omnipraticiens qui assistaient hier à une assemblée d'information sur l'offre du gouvernement avaient la mine basse à la sortie du Palais des congrès hier. Bien que la dernière proposition soit plus avantageuse que la précédente, elle ne leur permet pas d'atteindre la parité avec leurs collègues du reste du pays.

La déception et la colère se mêlaient à la résignation dans le ton de plusieurs médecins au sortir de la

rencontre. «La politique de division et de peur du gouvernement risque de faire en sorte que les médecins vont suggérer que cela passe, pour éviter d'avoir moins. C'est un gouvernement qui gère par loi spéciale, qui dit: ça passe ou ça ne passe pas. Tous les syndicats qui ont refusé de signer avec le gouvernement ont payé pour», a affirmé le président de l'Association régionale de Richelieu Saint-Laurent, le Dr Claude Ri-

vard. Son regroupement a recommandé, par dépit, à ses membres d'accepter l'offre gouvernementale. Les 7800 membres ont jusqu'au 9 juin pour se prononcer par voie postale, après quoi leurs délégués régionaux se réuniront le 14 juin pour accepter ou refuser l'entente. La Fédération des omnipraticiens du Québec ne formule cependant pas de recommandation quant à la ratification.

Le président de la Fédération des omnipraticiens du Québec (FMOQ), Renald Dutil, ne cachait pas son amertume en expliquant la proposition aux médias hier matin à Montréal, avant de prendre un avion pour Québec afin de rencontrer les omnipraticiens de l'est du Québec. «Je n'ai jamais connu un contexte de négociation aussi malsain. Négocier avec le glaive d'une loi spéciale au-dessus de nos têtes, je n'ai jamais vu cela», a déclaré le Dr Dutil.

La dernière proposition comporte néanmoins certains gains comparativement à celle qui avait été rejetée en bloc en avril par les omnipraticiens. Tout comme cela a été le cas dans le secteur public, les honoraires des médecins en cabinet privé et les salaires de ceux en établissements seraient majorés de 2 % par année de 2006 à 2010. En outre, Québec paierait 54,5 millions dans ses coffres (soit 4,5 % de la masse salariale globale) pour offrir de nouvelles primes pour la prise en charge de clientèles vulnérables (50 \$ par patient par année) ainsi que des femmes enceintes. On rémunérera également le temps nécessaire à la concertation entre les cabinets privés et les centres de santé et services sociaux ainsi que les heures de disponibilité des médecins qui effectuent de la garde le soir dans les établissements de santé.

«Ce sont des offres bonifiées, mais bien en deçà de nos demandes. Surtout, il n'y a pas d'ouverture de la part du ministre pour donner suite à la lettre d'entente 138», a conclu le docteur Dutil. Celui-ci fait référence à l'entente signée par le ministre de la Santé Philippe Couillard en 2003 afin que les médecins québécois puissent atteindre la parité avec leurs collègues du reste du Canada. Les médecins omnipraticiens estiment que leur rémunération est de 35 % inférieure à celle de



Des omnipraticiens discutent de la dernière offre du gouvernement que leur a présentée hier le président de leur fédération.

Un somme additionnelle équivalant à 1 % de la masse salariale serait aussi prévue pour assumer la rémunération des nouveaux médecins et pour financer de nouveaux services.

Dans l'offre précédente, Québec puisait les 54,5 millions pour les différentes primes à même les augmentations d'honoraires des médecins en cabinet privé, ce qui correspondait à un gel de leur rémunération. Avec la nouvelle mouture, ce sont maintenant les médecins en cabinet qui récoltent la plus grosse part du gâteau grâce aux différentes primes, alors que leurs confrères en établissement se contentent généralement des 8 %, devenus la norme dans le secteur public.

«Ce sont des offres bonifiées, mais bien en deçà de nos demandes. Surtout, il n'y a pas d'ouverture de la part du ministre pour donner suite à la lettre d'entente 138», a conclu le docteur Dutil. Celui-ci fait référence à l'entente signée par le ministre de la Santé Philippe Couillard en 2003 afin que les médecins québécois puissent atteindre la parité avec leurs collègues du reste du Canada. Les médecins omnipraticiens estiment que leur rémunération est de 35 % inférieure à celle de

leurs collègues hors du Québec, alors que le gouvernement établit cet écart à 10,3 %. Peu importe le contentieux sur les chiffres, Québec affirme ne pas avoir les moyens de payer la différence. La FMOQ n'écarter pas un recours aux tribunaux pour contraindre le gouvernement à respecter sa signature mais estime ce moyen «prématuré» pour le moment.

Pour ce qui est de l'offre en tant que telle, les membres se prononceraient individuellement d'ici au 9 juin, mais ce vote n'aura qu'un caractère indicatif. En effet, les 17 associations régionales et les deux associations nationales (des médecins spécialisés en psychiatrie et de ceux qui travaillent en CLSC) auront tout le loisir de répartir le vote de leurs délégués. Certains pourraient ainsi respecter, dans leur délégation au conseil général du 14 juin, la proportion du vote de leurs membres, alors que d'autres pourraient décider que tous leurs délégués voteront de la même façon. Cette méthode suscite d'ailleurs des grincements de dents chez certains membres de la FMOQ.

Le Devoir

Enquête sur la consommation d'aliments

## Les Canadiens ont la dent un peu moins sucrée

FABIEN DEGLISE

Les Canadiens commencent-ils à bouder leur sucrier? L'an dernier, ils ont en effet collectivement eu la main moins lourde sur le sucre en réduisant leur consommation de cette substance d'un kilo par personne par rapport à l'année précédente. Une tendance à la baisse amorcée il y a 20 ans et qui ne semble pas sur le point de s'essouffler, indique les plus récentes statistiques fédérales sur l'alimentation.

Selon les données préliminaires de l'enquête annuelle sur la consommation d'aliments rendues publiques hier, les Canadiens ont consommé en 2005 25,2 kilos de sucre par personne contre 26,3 kilos en 2004 et près de 32 kilos en 1996. Même si le sucre raffiné — acheté au sac ou caché dans les aliments transformés — est le premier touché par ce début de désaffection, le sucre d'érable se trouve lui aussi sur une pente descendante, avec une consommation en chute de 15 %. Le miel se maintient au même niveau, avec 700 grammes par personne l'an dernier.

Pour Marie Marquis, qui enseigne la diététique à l'Université de Montréal, cette diminution des plaisirs sucrés dans les paniers d'épicerie peut s'expliquer en partie par une «modification de l'offre de l'industrie», a-t-elle expliqué hier en entrevue au *Devoir*. «Il y a une mode pour les collations à faible teneur en calories en ce moment et les produits réduits en sucre sont aujourd'hui de plus en plus nombreux dans les épiceries.»

Le consommateur semble donc y trouver son compte. Mais il fait aussi sa part pour éviter seul les aliments trop riches en sucre. A preuve, pour une sixième année de suite, les Canadiens ont diminué leur consommation de boissons gazeuses — un aliment hautement calorique en raison d'une présence démesurée de sucre.

Une quantité de 95,2 litres a toutefois été ingurgitée par chaque Canadien en moyenne l'an dernier. En 1998, cette consommation avait connu un sommet historique en atteignant 104,2 litres, rappellent les auteurs du document, intitulé *Statistiques sur les aliments*.

«C'est une bonne nouvelle, a commenté Lyne Mongeau, de l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ). Les boissons gazeuses, c'est une catastrophe à l'échelle d'une société. Mais à force de parler d'obésité et de nutrition, le message semble être en train de passer.»

Moins de céréales, plus de bœuf

Au-delà du sucre, les consommateurs ont aussi un peu tourné le dos l'an dernier aux produits céréaliers, qui avec 66 kilos par personne «ont été moins attrayants qu'en 2004», et ce, malgré la popularité des «pâtes, des produits de boulangerie et des collations à base de céréales», indiquent les spécialistes fédéraux du chiffre.

Le lait loge à la même enseigne, avec une consommation en recul de 1,9 % par rapport à 2004. Sans surprise, la lutte contemporaine contre les gras n'épargne pas le lait homogénéisé (3,25 % de matières grasses), mais aussi les versions à 2 % et 1 %, dont la consommation a chuté en 2005 au Canada. Étrangement, dans ce même secteur, la crème de table à 18 % de matières grasses n'a perdu, elle, aucune plume, au contraire. Avec deux litres par personne par année, la quantité entrant dans les cuisines a en effet quadruplé depuis 10 ans, soulignent les statisticiens fédéraux.

Même si la consommation de fromages reste stable, celle des yogourts, pour sa part, se porte toujours bien. Cinq litres ont été dégustés par chaque Canadien en 2005, soit 400 grammes de plus que l'année précédente et deux fois plus qu'il y a 10 ans, souligne Statistique Canada, qui évoque la présence «de nouveaux produits in-

novateurs» et «le meilleur goût» pour expliquer le tout.

Le bœuf fait lui aussi toujours sensation. La consommation de cette viande rouge dans toutes ses versions a grimpé en effet de 3,6 % en un an, pour s'établir à 14,6 kilos par personne, loin devant le porc, en baisse avec 11,6 kilos, et le poulet, à 11,4 kilos. Les œufs, eux, restent au même niveau que dans les dernières années, avec 13 douzaines cassées par chaque Canadien en 2005, soit l'équivalent de trois coccos par semaine.

Cet instantané national des comportements alimentaires au pays, sans nuances provinciales ou territoriales toutefois, montre aussi que les Canadiens ne boude pas forcément, depuis quelques années, d'autres plaisirs, plus... alcoolisés ceux-là. Et l'année 2005 n'a pas fait exception à la règle.

A preuve: les consommateurs âgés de 15 ans et plus ont bu en moyenne un litre de plus de bière, de vin et d'autres «breuvages alcoolisés», pour un total de 102 litres par personne, indique Statistique Canada. En marge de cette consommation, ils ont aussi fait «percoler» 92,4 litres de café... sans doute pour mieux supporter les lendemains qui suivent.

Le Devoir



# POLITIQUE



Christian Rioux

## La paix scolaire

Il y a des consensus sociaux auxquels il vaut parfois mieux ne pas toucher. Au moment où le Parti québécois s'interroge sur les subventions aux écoles privées, l'exemple français vaut probablement le détour. Vous croyez peut-être que les récentes manifestations qui ont forcé le retrait du CPE (contrat première embauche) étaient les plus importantes depuis mai 1968. Eh bien, vous vous trompez.

Les plus grandes manifestations qu'a connues la France depuis 35 ans ont porté sur l'école privée. Le 24 juin 1984, entre un et deux millions de personnes avaient envahi les rues de Paris. Et ce n'était pas pour la fête de la Saint-Jean mais pour la défense de l'enseignement privé. Le gouvernement socialiste de l'époque traînait encore son vieux programme d'union de la gauche négocié avec les communistes. Celui-ci promettait de créer «un grand service public unifié et laïc». Et le ministre Savary proposait naïvement de transformer les enseignants du privé en fonctionnaires.

Après quelques manifestations, les défenseurs de l'école privée ont rapidement réuni des foules gigantesques derrière le slogan «libérez l'école». La mobilisation a entraîné la démission du ministre de l'Éducation et du premier ministre Pierre Mauroy. Il a fallu la nomination de Jean-Pierre Chevènement à l'Éducation pour que s'éteigne l'incendie grâce à des mesures surtout destinées à sauver la face.

La paix ne devait durer que dix ans, jusqu'à ce qu'un autre ministre de l'Éducation, François Bayrou, se mette lui aussi en tête de toucher à ce fragile équilibre. Cette fois, le ministre souhaitait mieux soutenir les écoles privées et permettre aux municipalités de les financer. 600 000 personnes ont eu raison de cette réforme qui a finalement été censurée par le Conseil constitutionnel.

C'est qu'on ne touche pas si facilement à des équilibres péniblement construits au long de l'histoire. Le financement des écoles privées en vigueur au Québec est peut-être exceptionnel en Amérique du Nord, mais il est loin de l'être en Europe. En Belgique, un pays qui a plusieurs points communs avec le Canada, l'État n'assume pas 60 % des frais de l'école privée, comme au Québec, mais 100 %. La moitié des petits Belges fréquentent les écoles privées, principalement catholiques et protestantes. Et personne ne semble trouver à y redire. Le libre choix de l'école est garanti dans la Constitution et les Belges estiment que cette liberté serait factice si les écoles privées (principalement religieuses) n'étaient pas soutenues par l'État.

La Belgique est loin d'être une exception. Les Pays-Bas, le Royaume-Uni et même la Suède social-démocrate financent leurs écoles privées dans de notables proportions. Sans oublier la France, championne de l'étatisme et de la laïcité, où l'État assume près de 90 % des frais des écoles privées dites «sous contrat». Ces écoles accueillent deux millions de jeunes sur les 12 millions d'élèves scolarisés dans le pays. En échange du respect des programmes et des normes pédagogiques, l'État prend en charge la rémunération des enseignants (qui doivent avoir les mêmes diplômes que ceux du public) et une partie des frais administratifs. Les municipalités, les départements et les régions contribuent aussi à certaines dépenses plus limitées. En moyenne, ces écoles demeurent largement accessibles à la classe moyenne.

Par contre, toutes les écoles sous contrat, qu'elles soient catholiques ou juives, sont impérativement tenues de respecter la liberté de conscience des élèves. Tout en tenant compte du caractère de chaque établissement, la loi oblige les écoles à donner leur enseignement «dans le respect total de la liberté de conscience» et d'accepter «tous les enfants, sans distinction d'origine, d'opinions ou de croyances». C'est pourquoi beaucoup d'élèves musulmans fréquentent les écoles catholiques où, en plus, on ne leur interdit pas le port du voile.

Il est frappant de constater qu'après des années d'affrontement, les deux systèmes cohabitent aujourd'hui sans trop de heurts. Après l'échec de deux réformes, les écoles privées semblent même être devenues des auxiliaires de l'école publique. Pour marquer cette coopération, le ministre de l'Éducation, Gilles de Robien, a visité un collège catholique, à Cholet, lors de la rentrée scolaire de l'an dernier.

Il faut dire qu'en France, les meilleures écoles ont toujours été publiques. Les parents qui cherchent une école de haut niveau se tourneront plutôt vers celles-ci. Tout dépend des quartiers, mais les écoles publiques françaises offrent un enseignement d'aussi bon calibre que les écoles privées. Cela permet de retenir les élèves issus des classes favorisées. On y trouve notamment un enseignement de la littérature, de l'histoire et de la culture générale sans commune mesure avec ce qui se pratique au Québec. Les écoles publiques sont parvenues à ces résultats non sans pratiquer elles aussi une certaine sélection. Celle-ci passe souvent par le lieu de résidence des parents. N'entre pas qui veut dans les grands collèges du centre de Paris ou dans les écoles à vocation particulière.

L'ex-premier ministre Bernard Landry avait une expression toute trouvée pour de telles situations. «If it works, don't fix it!», disait-il. Depuis les grandes manifestations des années 80 et 90, les gouvernements français successifs n'ont pas dévié de cette règle. Et on voit mal quel ministre aurait l'insouciance de remettre en cause la paix scolaire enfin retrouvée.

crioux@ledevoir.com



SOURCE: ÉDUCATION NATIONALE



JACQUES NADEAU LE DEVOIR  
Le maire de Toronto, David Miller, exhibe le document que les 22 membres du caucus des maires des grandes villes remettront aujourd'hui à Montréal au premier ministre Stephen Harper, en demandant à être consultés dans le cadre des pourparlers sur le déséquilibre fiscal.

## Les maires veulent plus d'argent pour assumer leur rôle

Les pourparlers qui s'annoncent l'automne prochain entre Ottawa et les provinces à propos du déséquilibre fiscal devront tenir compte de l'autre déséquilibre fiscal: celui dont souffrent les villes. Voilà le message qu'a lancé hier le caucus des maires des 22 grandes villes canadiennes en rappelant qu'en période de compressions, les deux ordres de gouvernement ont délésté plusieurs de leurs responsabilités sur les épaules des municipalités sans pour autant leur donner les moyens de les assumer.

CLAIRANDRÉE CAUCHY

De simples créatures des gouvernements provinciaux, les grandes villes veulent prendre du galon. Elles souhaitent profiter des négociations qui s'amorcent sur le déséquilibre fiscal pour réclamer des changements structurels afin d'être en mesure d'assumer leurs responsabilités, de plus en plus grandes.

Dans un document rendu public hier, les maires des 22 grandes villes canadiennes ont réclamé de nouvelles sources de revenu qui croitraient au même rythme que l'économie, soit une portion de la taxe de vente ou des impôts sur le revenu. L'histoire ne dit cependant pas si elles souhaitent lever elles-mêmes des impôts dans un champ fiscal libéré par le fédéral ou si elles préfèrent toucher des transferts de fonds.

«On ne peut plus continuer d'assumer les responsabilités que nous avons avec seulement huit sous pour chaque dollar généré en impôt au Canada», a plaidé le maire de Montréal, Gerald Tremblay, qui accueillait hier ses collègues des autres grandes villes canadiennes à l'aube du congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités. Les villes disent être contraintes, faute de moyens, à négliger les investissements en infrastructures, ce qui ralentit du même coup le développement économique et la création de nouvelle richesse, dont bénéficient tous les ordres de gouvernement. «On se fait hara-kiri!», a déploré M. Tremblay.

Le plaidoyer des 22 maires au sujet du déséquilibre fiscal rappelle que les villes de la plupart des pays occidentaux, à l'exception de celles de l'Australie et du Royaume-Uni, bénéficient d'autres sources de revenus que les impôts fonciers, qui ont le vilain défaut de ne pas suivre aussi clairement l'inflation que les taxes et les impôts sur le revenu.

Au cours des dernières années, les villes canadiennes ont réussi à récolter une partie de la taxe d'accise sur l'essence pour les transports en commun, l'eau et la gestion des déchets. Elles ont aussi été exemptées de payer la TPS. «C'était une première étape. Le processus doit maintenant aller plus loin», a déclaré Pat Fiocco, maire de Regina et président du caucus des grandes villes.

Il n'est cependant pas question d'accroître le fardeau fiscal des contribuables. «Les contribuables canadiens et les propriétaires paient assez de taxes. Il y a assez d'argent dans le système, il s'agit seulement de le répartir correctement et d'éviter les dédoublements», a fait valoir le maire Tremblay.

Une structure vétuste

Au-delà des nouvelles sources de revenus, les maires convient les différents ordres de gouvernement à un nouveau partage des rôles entre le fédéral, le provincial et le municipal. Leur document recense d'ailleurs une panoplie de responsabilités partagées par les trois ordres de gouvernement, notamment la protection ci-

vile, les installations culturelles et sportives, le développement économique, l'immigration, la santé publique et l'environnement, etc.

Les maires croient qu'un ménage s'impose pour clarifier les responsabilités de chacun et s'assurer que les ressources financières soient disponibles au bon endroit. Une meilleure concertation avec les villes est aussi de mise afin que les politiques instaurées au provincial et au fédéral tiennent compte de la sphère municipale.

«Les champs de compétence ont été établis en 1867 dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, où les municipalités n'existaient pas. [...] Aujourd'hui, on existe, et on nous a délésté beaucoup de responsabilités», a rappelé le maire Tremblay en plaidant pour que les fonds accompagnent la dévolution des nouveaux mandats.

Un plan pour les transports en commun

Les grandes villes canadiennes réclament également un programme national de transports en commun. Elles estiment qu'il faudrait investir 23 milliards dans les infrastructures de transport collectif au cours des prochaines années afin de diminuer la congestion routière et réduire les émissions de gaz. Or on évalue que les villes sont en mesure d'assumer seulement 3 % des coûts liés à cette expansion. Elle peinent déjà à payer la remise en état et le remplacement du matériel déjà existant, n'y parvenant qu'à 80 %. À Montréal, la STM est aux prises avec un déficit d'exploitation de 80 à 120 millions. Ce déficit pourrait être creusé davantage dans la mesure où les projets d'expansion se concrétisent.

Les maires auront l'occasion de livrer leur message aujourd'hui lors d'une rencontre avec le premier ministre Stephen Harper dans le cadre du congrès annuel de la FCM.

Le Devoir

Motoneiges

## Québec va semer la pagaille, croit la FQM

MARTIN OUELLET

Québec — Le gouvernement Charest a fait fausse route et devrait renoncer à suspendre les droits civils des citoyens pour protéger la pratique de la motoneige et des VTT, a estimé hier le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Bernard Généreux.

«Je ne suis pas convaincu que renier le droit des citoyens d'intervenir dans un contentieux lorsqu'ils se sentent lésés est la meilleure façon d'arriver à une entente sur cet enjeu», a dit M. Généreux en entrevue à la Presse canadienne, à l'occasion de l'assemblée des MRC qui a pris fin hier à Québec après deux jours de travaux.

La FQM n'est pas du tout à l'aise avec le projet de loi 9 sur les véhicules hors route, qui prévoit la suspension pendant cinq ans du droit des citoyens d'entreprendre des recours judiciaires pour des inconvénients liés au bruit des motoneiges et des quads circulant sur les sentiers régionaux.

Mal avisée, la mesure va envenimer les relations entre les résidents et les adeptes des véhicules hors route, croit M. Généreux.

«On se prépare à des lendemains difficiles», a-t-il déploré.

En cela, la FQM rejoint le Barreau du Québec, le Protecteur du citoyen et la Commission des droits de la personne, qui ont tous dénoncé le projet de loi présentement à l'étude en commission parlementaire.

Le point de vue de la FQM est diamétralement opposé à celui de l'autre organisation représentant le monde municipal, l'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui juge nécessaire cette suspension des droits afin de protéger les villes contre d'éventuels recours collectifs de résidents incommodés par le bruit.

«Il y a plusieurs éléments dans ce projet de loi qui vont dans le sens de ce que l'on souhaite, comme un meilleur encadrement de la pratique, les mesures pour diminuer le bruit, les heures de circulation, etc. Mais limiter l'intervention du citoyen qui est incommodé, il y a là une situation à tout le moins inconfortable sur le plan des droits», a affirmé M. Généreux.

À l'évidence embarrassée par le projet de loi de sa collègue déléguée aux Transports Julie Boulet, la ministre des Affaires municipales, Nathalie Normandeau, a tenté de justifier la démarche du gouvernement.

«On ne brime pas les droits des citoyens, on balise le recours des citoyens aux tribunaux», a-t-elle fait valoir.

Le projet de loi 9, a souligné Mme Normandeau, a été conçu pour assurer une «cohabitation harmonieuse» entre les résidents et les motoneigistes, le temps de redessiner les sentiers problématiques.

Même si la situation «n'est pas idéale», le gouvernement a fait ce geste pour «assurer la pratique de la motoneige [et] pour protéger l'industrie touristique», a mentionné la ministre.

Déposé en avril dernier, le projet de loi 9 est la réponse du gouvernement Charest au jugement de la Cour supérieure du Québec, qui a ordonné la fermeture du parc linéaire du Petit Train du Nord, dans les Laurentides, au terme de sept ans de procédures judiciaires menées par des résidents du voisinage.

Le tribunal a accordé, en novembre 2004, des indemnités pouvant atteindre 10 millions de dollars aux centaines de riverains qui se plaignaient du bruit des engins.

Presse canadienne



François CARRIER

### ATLAS DU MONDE CONTEMPORAIN

LE QUÉBEC, LE CANADA ET LE MONDE

2<sup>e</sup> édition revue, corrigée et mise à jour

Un atlas de base pour les cours de géographie des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire

APPROUVÉ PAR LE MEQ

128 pages - 46,40 \$

LIDEC inc.  
(514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies  
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.



Claire COTÉ

### ÉCRIRE AVEC MATURIN

Mon cahier d'écriture script

80 pages - 6,30 \$

Les éditions LA PENSÉE  
(514) 848-9042

En vente dans toutes les librairies  
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

## L'Exposition d'Antiquités de Montréal



2 - 4 juin, 2006

HIPPODROME de MONTRÉAL

7440, boul. Décarie



Des antiquaires prestigieux vous offrent une sélection vaste d'objets du monde entier

Vendredi	2 juin	11h - 21h
Samedi	3 juin	11h - 18h
Dimanche	4 juin	11h - 17h

Adulte \$8.00 • Âge d'or \$6.00 • Enfant \$1.00  
Une réalisation Obsession Antiques Ltée  
(514) 933-6375

LES ACTUALITÉS

Un biologiste québécois conteste les scénarios du CMI

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Les propositions que vient de divulguer la Commission mixte internationale (CMI) pour modifier la gestion des débits et des niveaux d'eau dans les Grands Lacs et le fleuve offrent peu d'améliorations à l'environnement, au Québec et au Saint-Laurent.

C'est ce qu'a affirmé au Devoir hier Marc Mingelbier, un des rares biologistes québécois à avoir participé aux études visant à modifier la gestion des eaux du lac Ontario et du fleuve. Selon ce spécialiste, «des propositions de la CMI n'apportent pas vraiment de gains au Québec alors que l'objectif premier de cet exercice était précisément d'améliorer l'environnement fluvial».

Marc Mingelbier, qui travaille pour les services fauniques du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), estime qu'en plus de ne pas améliorer ne serait-ce que marginalement l'environnement fluvial, les trois scénarios de gestion de la CMI comportent beaucoup plus d'éléments arbitraires pour le Québec, qui perdrait la possibilité en situation imprévue d'obtenir des changements rapides aux règles de gestion, comme c'est le cas à l'heure actuelle. Et il déplore que les scénarios proposés par la commission responsable de la gestion des eaux limitrophes n'intègrent pas le principe de précaution. En réalité, le Québec, qui draine les Grands Lacs, ne dispose même pas d'un siège permanent au niveau décisionnel.

La CMI gère les niveaux et les débits avec un modèle de gestion qui remonte à 1963. Ce modèle, le Plan 58-DD, a été remis en question il y a cinq ans pour intégrer la dimension environnementale, inexistante à l'époque. Ce plan toujours en vigueur privilégie d'abord la navigation commerciale: l'eau est entretenue dans le lac Ontario pour rehausser le chenal maritime en été, au besoin. Viennent ensuite le contrôle des inondations dans la région de Montréal et la production hydroélectrique. Le plan vise aussi à empêcher la noyade des villes et des résidences établies autour du lac Ontario ainsi qu'à réduire l'érosion des rives occasionnée par les changements des niveaux d'eau.

Plus de 200 spécialistes américains et canadiens, mais à peine quelques Québécois, ont été associés à cet exercice, Québec ne voulant pas aller déclencher de contentieux même si les nouvelles règles risquaient d'entrer en vigueur pour au moins une génération. Dans les propositions soumises à la consultation publique pour une période de 60 jours, la CMI écarte d'emblée son scénario «E», qui améliore le plus l'environnement du lac Ontario et celui du Saint-Laurent. Ce mode de gestion coûterait trop cher parce qu'il respecterait le plus les niveaux naturels, ce qui accroîtrait le risque d'inondations, un mécanisme dont les espèces végétales et animales ont besoin.

Les trois scénarios proposés partent tous du principe selon lequel une gestion toujours axée d'abord et avant tout sur les priorités économiques n'affectera que marginalement le tronçon «inférieur» ou québécois du Saint-Laurent. Donc, peu d'enjeux importants de ce côté, selon le rapport. Faux, réplique le biologiste Mingelbier, car s'il est exact de dire que la marge de manœuvre est mince — on ne peut pas noyer délibérément les villes, convient-il —, elle demeure d'autant plus essentielle que les impacts cumulatifs du chenal maritime et de l'artificialisation des niveaux du fleuve depuis 1963 ont profondément affecté sa faune et sa flore. Il faut en priorité, dit-il, maintenir au niveau optimum les crues printanières sur le fleuve en les faisant durer assez longtemps pour assurer la reproduction des poissons et gérer la dérive de façon à empêcher l'as-

sèchement soudain des frayères.

Pour Jean Morin, d'Environnement Canada, un spécialiste de la modélisation des niveaux et des débits du Saint-Laurent, les débits moyens hebdomadaires, maintenus sur le fleuve jusqu'à présent, ne s'éloignent pas de plus de 250 m<sup>3</sup> à la seconde des niveaux naturels. Mais il reconnaît, ce que souligne son collègue québécois, qu'une «moyenne hebdomadaire» peut cacher des écarts brusques et importants pendant une ou deux journées, ce qui suffit pour éliminer des frayères entières. Les écarts occasionnellement plus importants, dit-il, dépassent rarement les 500 m<sup>3</sup> à la seconde, ce qui modifie le niveau du lac Saint-Pierre de 20 cm au maximum, dit-il.

Jean Morin reconnaît que la révision des règles avait notamment pour but de déterminer et de corriger les principaux impacts sur le fleuve. Mais les études ont démontré que les problèmes d'environnement se concentraient surtout au lac Ontario, où les variations de débit ont été tellement réduites que d'importants milieux humides ont été asséchés et envahis par les mauvaises herbes, provoquant une énorme perte de diversité biologique.

Le Devoir

Début prochain de l'inspection visuelle des camions

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

À compter du 1<sup>er</sup> septembre, les camionneurs québécois dont les moteurs diesels crachent des fumées trop noires recevront des amendes en plus de devoir faire réparer le système de carburateur de leur véhicule et passer un test de contrôle avant de le remettre sur la route.

Cette première a été confirmée hier au nouveau Salon national de l'environnement par la direction du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), qui a précisé qu'au cours des trois prochains mois, les inspections déboucheront uniquement sur des avertissements. Changeant important par rapport aux versions antérieures du règlement: Québec ne se contentera pas d'imposer des pénalités mais exigera la réparation et un contrôle des moteurs avant leur retour sur la route.

Mais en ce qui a trait au dépitage, le ministère se limitera à des inspections visuelles sur les routes. Les camionneurs ne seront donc pas obligés de faire ins-

pecter leurs camions chaque année, ce qui forcerait la mise aux normes de 15 000 véhicules lourds qui ne les respectent pas selon les études antérieures de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).

Le repérage visuel permettra ainsi d'inspecter environ 4000 véhicules par année. Ce sont les employés de «Contrôle routier Québec» (sic) qui procéderont au dépistage et aux analyses des émissions grâce à des appareils auxquels ils ont récemment été initiés.

Le président de l'AQLPA, André Bélisle, faisait contre mauvaise fortune bon cœur: «Dans la mesure où on part de zéro, a-t-il dit, c'est une bonne nouvelle» que ce premier pas dans le domaine de l'inspection des véhicules. Québec n'a rien annoncé de plus substantiel pour les prochains mois afin de forcer la mise aux normes de sa flotte automobile, y compris les véhicules commerciaux comme les taxis ou les véhicules de livraison, comme le font les provinces et les États voisins.

Le Devoir

Téléphone: 514 985-3322
Télécopieur: 514 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel: petitesannonces@ledevoir.com

AVIS DE DÉCÈS

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS
LASALLE Métro Angrignon
105 PROPRIÉTÉS À REVENUS
ROSEMONT Triplex rdc 512 pro prio occ. 2 sdb complète, 2 X 3 1/2, rev. 1000\$/mois, 2 garage près cinéma Beaubien 514-376-4452
120 LAURENTIDES
VAL DAVID - NOUVEAU
132 CHALET
CHALET NEUF À VENDRE
Trois-Pistoles, Rare, bord fleuve
135 TERRAINS
500 PIEDS SUR LE LAC

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER
À VOIR À GATINEAU!
ADJ. OUTREMONT - PRÈS HEC
AHUNTSIC - RUE FLEURY
ANJOU 4 1/2 chaufte, 2 sdb, Buanderie, près serv. Idéal couple retraité. À partir juil. Réf. 514-892-7898
Av. Coolbrook - Métro Snowdon
C.D.N. - Grand 5 1/2, 3 c.c. 2 s, de b. Garage, pisc. Juillet. 1 550\$/mois inclus. 514-342-9330
CDN - rdc, 817 Chaufte, 5 élec. près métro U de M 1775\$/rd. 514-651-6015
CDN - Côte Ste-Cath., gr. 6 1/2, h duplex, 3 alc., rno., boiserie, ensol., parc, Ude M, magasin, chauff., stat. Juil. 1310\$/rd. 514-342-9874
CDN - PRÈS UDE M
Centre-ville - PRIX RÉDUIT
1280 St-Marc
N.D.G. - 7 1/2 - R. de c.

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER
CHAMBRE ds condo neuf
DISCRIMINATION INTERDITE
La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.
GARNIER/BEAUBIEN Condo loft
HAUT DE LACHINE gr 8 1/2 sur 2 étages, 2 pièces 13 X 25, except et unique haut duplex 150 m. fleuve, piste cyclable, pédestre, marina, 337 000\$/négo. 514-637-2866
MILE END 6 1/2 rno., 2 balcons, ensoléillé 1100\$, 1<sup>er</sup> Juillet. 5369 Waverly 514-272-5253
N-BORDEAUX - 2 étage
N-BORDEAUX - 4 1/2 ensoléillé, 2e, propre, 1.c.c. fermée. S. à m. ouverte. Près services. 10 min. métro H-Bourassa. Ref. Libre. 660\$ 514-334-4523
N.D.G. - 7 1/2 - R. de c.

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER
N.D.G. - Magnifique haut duplex
OUTREMONT
OUTREMONT (UdeM)
OUTREMONT (UdeM)
OUTREMONT ADJ.
OUTREMONT 4 1/2, 2 pièces
PLATEAU App. à louer
STYLE LOFT Immeuble neuf
PLATEAU - Grand 6 1/2
PLATEAU - Grand 6 1/2
PLATEAU - 2e de triplex, entrées mini lav/séch. Juillet ou août. 675\$ 514-598-9335
ROSEMONT 4 1/2 H duplex
VILLERAY Près marché J-Talon
164 CONDOMINIUMS À LOUER
À LOUER MT-TREMBLANT
Une semaine de rêve dans un luxueux condominium situé au cœur du village du Mont-Tremblant.
Date: semaine du 22 juillet 2006
Description: 2 chambres à coucher et un salon lit au salon occupé possible de 6 personnes. Cuisine complète.
Modèle: Vous devez louer deux mois à l'avance.
Accessibilités: piscine, barbecue, cadres, épave fine, canot, pédalo (sur le lac), bicyclettes, piste cyclable, sentiers pédestres, golf etc. Coût de location: 1 500 \$ pour la semaine.
Vous pouvez communiquer avec Carole ou Bruno Labarre 450-485-6035 après 17 h 00

169 QUÉBEC À LOUER
MAISON PAYSIBLE
HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER
À PARIS XVe 2 1/2 \*\*\*
À PARIS - Baillie, Marais, 390 à 550 euros sem.
PARIS 19<sup>e</sup> CANAL ST-MARTIN
PARIS XIII - Grand 3 1/2 équipé.
171 HORS FRONTIÈRES À LOUER
LAC CHAMPLAIN NY
MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER
MÉTIS-SUR-MER
Surplombant la mer, avec accès à la plage, superbe maison ancestrale. 3 chambres, 2 sdb, salon spacieux et cuisine lit. équipée incluant batterie de cuisine et vaisselle. 1250\$/semaine. Disponibilité du 1<sup>er</sup> Juin au 15 Juillet et du 19 Août au 15 Septembre. 418-936-3026 ou 418-750-4580

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER
NORTH HATLEY 15 min. Orford
ST-FRANÇOIS-DU-LAC
VACANCES AU BORD DU FLEUVE
À LOUER À LA SEMAINE OU AU MOIS, jolie maison tout équipée. Située à Kamouraska
176 CHALET À LOUER
MONT-TREMBLANT PRÈS DE ST-JOVITE
LAC CHAMPLAIN NY
MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER
MÉTIS-SUR-MER

301 ŒUVRES D'ART
ACHAT JACKSON, FORIN, LEMIEUX, SUZOR-CÔTÉ, RIPOU, 418-648-9292
307 LIVRES ET DISQUES
LIBRAIRIE BONHEUR D'OCCASION
AMEUBLEMENT
AUBAINE, FAUT VENDRE!
TABLE DE BILLARD BOIS Massif
MATERIAUX DE CONSTRUCTION
CHARPENTE EN PIN ROUGE CENTENAIRE
PISCINE, ÉQUIPEMENT
SPA 2006 TOUT ÉQUIPÉ NEUF
SECTEUR VENTE
RECHERCHE REPRESENTANT DES VENTES
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

Courtois, Dr Guy 1922-2006
À Montréal, le 31 mai 2006, à l'âge de 84 ans, est décédé le Dr Guy Courtois, époux de feu Dr Annie Courtois (née Verpillot).
Centre funéraire Côte-des-Neiges
Réseau Dignité
4525 chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal Qc (514) 342-8000
Stationnement intérieur
www.honneur-memoires.com
le vendredi 2 juin 2006, de 14 à 17 heures et de 19 à 21 heures. Un hommage aura lieu en la Chapelle du centre funéraire à partir de 9 heures le samedi 3 juin, suivi de la mise en terre au cimetière Notre-Dame-des-Neiges.
Saint-Onge, Paule 1922-2006
Paule Saint-Onge, romancière, critique littéraire et traductrice, est décédée à la résidence Villa Belle Rivé, le 30 mai 2006, à l'âge de 84 ans.

Environment Canada
Montréal
Prévisions météo
La météo en un clin d'œil
Hier | Normales
Max. N/A | 21.3
Min. N/A | 10.5
Precip. N/A
Phases de la lune
6/3 6/11 6/18 6/25
Lever du soleil 7:57
Coucher du soleil 20:57
Le monde
Canada
St. John's 10/8
Halifax 15/13
Ottawa 22/12
Toronto 21/15
Winnipeg 27/12
Edmonton 30/12
Regina 27/13
Vancouver 19/13
Whitehorse 18/6
Yellowknife 20/11
Le monde
New York 25/20
Chicago 27/15
Atlanta 29/22
Miami 31/23
Los Angeles 27/12
Rio de Janeiro 23/19
Amsterdam 14/7
Moscou 20/7
Paris 17/6
Sydney 15/12
Météo Conseil
1-900-565-4455
www.meteo.ec.gc.ca
La météo canadienne sur le Web

164 CONDOMINIUMS À LOUER
À LOUER MT-TREMBLANT
165 PROPRIÉTÉS À LOUER
CENTRE-VILLE Belle Maison de ville, 4 alc., 3 sdb, foyer, cour int., stat. 3000\$/mois 514-374-2086
167 MEUBLÉS
STUDIO ds Édifice de Prestige, 550\$/mois court terme. 514-757-4833

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER
NORTH HATLEY 15 min. Orford
ST-FRANÇOIS-DU-LAC
VACANCES AU BORD DU FLEUVE
À LOUER À LA SEMAINE OU AU MOIS, jolie maison tout équipée. Située à Kamouraska
176 CHALET À LOUER
MONT-TREMBLANT PRÈS DE ST-JOVITE
LAC CHAMPLAIN NY
MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER
MÉTIS-SUR-MER
Surplombant la mer, avec accès à la plage, superbe maison ancestrale. 3 chambres, 2 sdb, salon spacieux et cuisine lit. équipée incluant batterie de cuisine et vaisselle. 1250\$/semaine. Disponibilité du 1<sup>er</sup> Juin au 15 Juillet et du 19 Août au 15 Septembre. 418-936-3026 ou 418-750-4580

Centre funéraire Côte-des-Neiges
Réseau Dignité
4525 chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal Qc (514) 342-8000
Stationnement intérieur
www.honneur-memoires.com
le vendredi 2 juin 2006, de 14 à 17 heures et de 19 à 21 heures. Un hommage aura lieu en la Chapelle du centre funéraire à partir de 9 heures le samedi 3 juin, suivi de la mise en terre au cimetière Notre-Dame-des-Neiges.
Saint-Onge, Paule 1922-2006
Paule Saint-Onge, romancière, critique littéraire et traductrice, est décédée à la résidence Villa Belle Rivé, le 30 mai 2006, à l'âge de 84 ans.

## ACTUALITÉS

## Une vingtaine de produits toxiques décelés dans le sang des enfants

DENNIS BUECKERT

Ottawa — Une étude publiée hier démontre qu'un cocktail de produits toxiques — allant des BPC aux produits ignifugeants — est présent dans l'organisme des enfants canadiens.

Dans certains cas, les enfants présentaient un taux de toxines plus élevé que leurs parents, indique le rapport de l'organisme torontois Environmental Defence.

Les chercheurs ont trouvé dans le sang et l'urine de sept enfants provenant de cinq familles canadiennes une moyenne de 23 produits toxiques ou soupçonnés de l'être, notamment des substances cancérigènes, des produits qui peuvent perturber le cycle hormonal et des neurotoxines.

Les chercheurs ont effectué des tests sur 13 personnes — six adultes et sept enfants — provenant de cinq familles vivant à Vancouver, Toronto, Sarnia, Montréal ou Quispamsis, au Nouveau-Brunswick.

«Nos enfants sont contaminés tous les jours par les produits toxiques présents à la maison, à l'école et au terrain de jeu», a soutenu Rick Smith, d'Environmental Defence.

Les adultes étaient contaminés par 32 produits chimiques et présentaient des concentrations élevées de produits maintenant interdits, comme le DDT et les BPC.

Mais les enfants présentaient des concentrations plus importantes de nouvelles substances chimiques présentes dans des produits comme les apprêts anti-

taches et les enduits non adhésifs.

«Il est courant de penser que les adultes sont plus exposés à des produits nocifs pour la santé que les enfants, car ils ont eu plus de temps pour accumuler des produits chimiques», explique l'étude. Les résultats de cette étude démontrent cependant que ce n'est pas toujours le cas.

L'interdiction relative à certains produits chimiques semble être efficace puisque la présence de ces produits est en diminution chez les enfants. Mais les effets néfastes perdurent toujours, puisque le DDT a été détecté chez des enfants âgés de 10 ans bien que ce produit soit interdit depuis plusieurs années.

En réponse à l'étude, Santé Canada a promis de mettre en œuvre, l'année prochaine, une étude canadienne qui évaluera la concentration de produits toxiques dans le corps humain.

«L'exposition des Canadiens aux produits polluants présents dans l'environnement est prise au sérieux par le gouvernement du Canada», a dit la porte-parole de Santé Canada, Carolyn Sexauer.

La ministre de l'Environnement, Rona Ambrose, relèvera, elle, le défi lancé par Environmental Defence: faire tester son sang et son urine pour déterminer s'ils contiennent des contaminants toxiques. «Ce sujet est très important pour la ministre et c'est pour quoi elle va relever le défi», a dit le porte-parole de Mme Ambrose, Ryan Sparrow.

Presse canadienne

## Le Canada aura sa liste noire de passagers

SYLVAIN LAROCQUE

Ottawa — Malgré les sévères réserves exprimées par la commissaire à la vie privée, Jennifer Stoddart, le gouvernement Harper a l'intention d'instaurer une liste de passagers indésirables pour le transport aérien — et ce dès l'année prochaine.

Le ministre des Transports, Lawrence Cannon, a aussi indiqué hier qu'il entendait conclure de nouveaux accords de libéralisation aérienne avec l'Australie et la France.

Depuis les attentats terroristes de septembre 2001, Ottawa cherche à constituer une «liste noire» qui interdirait à des personnes, dont des étrangers, de prendre tout avion au Canada ou de monter à bord d'un avion immatriculé au Canada, n'importe où dans le monde. La liste pourrait contenir jusqu'à 1000 noms d'individus présentant une «menace».

«La raison pour laquelle cette liste-là est constituée, c'est pour permettre aux autres voyageurs qui empruntent nos avions de le faire en toute sécurité», a expliqué le ministre Cannon après avoir comparu devant un comité des Communes.

«Ça fait partie de l'engagement du gouvernement du Canada au

lendemain des incidents du 11 septembre», a-t-il ajouté.

La liste serait constituée à partir d'informations fournies par la Gendarmerie royale du Canada et le Service canadien du renseignement de sécurité.

En août dernier, quelques jours après que l'ex-ministre libéral Jean Lapierre eut annoncé le projet, la commissaire Stoddart s'était publiquement inquiétée.

«La liste d'interdiction aérienne [...] représente une grave immixtion entravant les droits des voyageurs au Canada, le droit à la protection de la vie privée et le droit à la liberté de mouvement», avait-elle affirmé.

Selon elle, le gouvernement n'a pas encore fait la preuve de la nécessité d'une telle mesure.

Le ministre des Transports rétorque que les États-Unis ont mis en place une «no-fly list» et qu'ils songent à étendre son application aux quelque 3000 vols canadiens qui survolent leur territoire chaque semaine. Ottawa veut éviter cela en instaurant sa propre liste.

Le Congrès islamique canadien, qui craint que les musulmans soient ciblés par une éventuelle liste de passagers indésirables, s'y oppose avec force.

Presse canadienne

## Claude Ryan est fait officier de l'Ordre national du Québec

MARTIN OUELLET

Québec — Bernard Derome, Marcel Aubut et Claude Ryan, ce dernier à titre posthume, figurent au nombre des 31 nouveaux membres de l'Ordre national du Québec, a annoncé hier le cabinet du premier ministre Jean Charest.

Chef d'antenne et animateur du *Téléjournal/Le Point* de Radio-Canada, au service de la télévision française depuis 42 ans, M. Derome est nommé officier de l'Ordre, aux côtés de l'ancien président des Nordiques de Québec Marcel Aubut, de l'ex-capitaine du Canadien de Montréal Jean Béliveau et du sénateur-chanteur-comédien Jean Lapointe.

Les autres nouveaux officiers sont la professeure Élise Paré-Tousignant, Nicole Beaudoin, du Réseau des femmes d'affaires du Québec, l'auteur gaspésien Jules

Bélanger, le directeur du Musée des beaux-arts de Montréal Guy Cogeval, l'économiste et statisticien Jean-Marie Dufour, l'ingénieur Louis-Gilles Durand et l'avocat Yves Fortier.

À titre posthume, l'ancien chef du Parti libéral du Québec (PLQ), ex-journaliste et intellectuel de renom Claude Ryan devient quant à lui grand officier, la plus haute distinction de l'Ordre, en compagnie du docteur Jean Davignon et de l'instigateur du Réseau Biblio du Québec, Gérard Desrosiers.

Présidé par Bernard Voyer, le conseil de l'Ordre a évalué cette année 213 candidatures et soumis ses recommandations au conseil des ministres, qui a officialisé les nominations par décret.

Hormis les grands officiers et les officiers, 17 personnes accèdent cette année au rang de chevalier.

Presse canadienne

Sondage CROP

## L'école privée subventionnée: le Québec est divisé

Selon toute vraisemblance, le Parti québécois n'obtiendra aucune réponse facile à la question du soutien public aux écoles privées, qu'il lancera dans l'arène lors de son prochain conseil national. Selon les données d'un sondage CROP, la moitié des Québécois coche oui, l'autre non...

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Les Québécois sont très divisés sur la délicate question du soutien public aux écoles privées, selon un sondage CROP effectué l'automne dernier auprès d'anglophones et de francophones. Alors que le Parti québécois s'interrogera sous peu sur la pertinence de maintenir le système actuel de subventions aux écoles sélectives, le seul fait de poser cette question à une société aussi «divisée» requiert un «certain courage».

Voilà du moins ce que croit le chercheur Jack Jedwab, qui a analysé les résultats du sondage CROP mené à l'automne 2005 pour le compte du Community Health and Social Services Network (CHSSN). Les 1000 francophones interrogés sur la pertinence de subventionner les écoles privées du primaire et du secondaire se sont parfaitement scindés en deux camps: «Celui qui dit oui et celui qui dit non, ce qui nous rappelle un certain référendum», affirme M. Jedwab, directeur général de l'Association d'études canadiennes.

Parmi les 3000 anglophones sondés, 58,5 % croient qu'il est important de maintenir le soutien public aux écoles privées, actuellement fixé à 60 % par le Québec. «Cela nous donne des réponses vraiment typiquement québécoises», poursuit M.

Jedwab, qui a analysé les résultats de CROP. «C'est aussi le signe que le Parti québécois a vraiment un certain courage de se lancer dans ce débat parce que ses conclusions ne sont pas gagnées d'avance.»

Lors de son prochain conseil national, le Parti québécois lancera l'idée de réduire, voire de supprimer les subventions aux écoles privées qui pratiquent la sélection des

L'appui à l'école privée est plus fort chez les moins scolarisés

élèves en fonction des résultats scolaires. L'organisation politique présidée par André Boisclair proposera de même, comme le révélait *La Presse* en fin de semaine, de maintenir ou d'accroître le soutien financier aux écoles privées qui délaissent les pratiques sélectives et ouvrent leurs portes à tous, y compris aux élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage.

«L'environnement d'apprentissage de nos élèves risque de se détériorer si nous continuons à encourager une pratique d'écrémage de leurs éléments les plus forts vers des écoles sélectives», note le PQ dans le «cahier d'animation» qui servira de base aux échanges du conseil national les 9, 10 et 11 juin à Saint-Hyacinthe.

«Il s'agit d'un sujet délicat au Québec, et je constate que même le PQ a adouci sa position puisqu'il n'y a pas si longtemps, je crois bien qu'il songeait plutôt à l'abolition complète du financement public des écoles privées», expose M. Jedwab.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Il y a autant de Québécois favorables au financement public de l'école privée que de Québécois qui y sont opposés.

Le sondage affiche en outre le fait suivant: moins les citoyens sont scolarisés et nantis, plus ils tiennent à ce que l'État maintienne son appui aux écoles privées. «Cela m'a étonné», explique le chercheur. «Ça détruit le préjugé selon lequel les écoles privées n'intéressent que ceux qui sont scolarisés et qui en ont les moyens.»

Les données révèlent en effet — tant chez les anglophones que chez les francophones — que seulement les deux tiers des citoyens ayant complété leur secondaire tiennent à la subvention au secteur scolaire privé, contre un tiers qui n'y tient pas. Avec des années d'enseignement supérieur à leur actif, les répondants se sont montrés très divisés sur la question, à l'image du

Québec dans son ensemble.

De la même manière, le revenu des Québécois a une incidence sur leur manière de percevoir le soutien public aux écoles privées. 57 % des francophones interrogés gagnant moins de 39 999 \$ par année croient que le gouvernement devrait maintenir le financement de ces écoles. Ceux qui affichent des revenus annuels de plus de 100 000 \$ ne sont plus que 45 % à penser la même chose.

Sur les 3000 anglophones interrogés, quelque 22 % étaient immigrants. De ceux-ci, 60 % tiennent au maintien de l'appui financier de l'État. Chez les «non-immigrants», 56 % étaient dans ce même camp.

Le Devoir

Oui



Non



Vous voulez économiser

# 20 \$ ?

Vous avez le choix.

Économisez 20 \$ sur un vol aller-retour en choisissant notre bas tarif Tango, en n'apportant qu'un bagage de cabine (qui répond à nos normes) et en n'effectuant aucune modification à votre itinéraire. Avec le Rabais Go, voyagez à votre façon.

Rabais Go offert seulement sur

aircanada.com



LE MARCHÉ BOURSIER

Table A: Stock market listings with columns for Titrés, Volume, Haut, Bas, and variations.

Table B: Stock market listings with columns for Titrés, Volume, Haut, Bas, and variations.

Table C: Stock market listings with columns for Titrés, Volume, Haut, Bas, and variations.

TORONTO

Des titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens.

LES COTES

Table showing Toronto and New York market indices: TSX 11846.97, Dow Jones 11260.28, Dollar 90.67¢, etc.

LES DEVISES

Table of exchange rates for various countries including Africa, Argentina, Australia, etc.

COUP D'ŒIL



Indice Composé du TSX (X-SPTT) 250 Jours

La Bourse de Toronto

Table of Toronto market performance: Standard & Poors TSX, Canadian Smallcap, Canadian MidCap, etc.

Canadian Venture

Table of Canadian Venture market performance: S&P CDNX.

Le Marché Américain

Table of US market performance: 30 Industrielles, 20 Transports, etc.

Les plus actifs de Toronto

Table of most active stocks in Toronto: HUBBARD MINERALS, NORTEL NETWORKS, etc.

Les plus actifs du Canadian Venture

Table of most active stocks in Canadian Venture: GOLDMARC LTD, GOLDNEV RES INC, etc.

Advertisement for decision.com with text: 'Ne jouez plus à pile ou face avec la bourse'.

INDICES QUÉBEC

Table of Quebec market indices: 1er Juin 2006, Femtetur, etc.



Évolution de l'Indice Composite du Québec (IQ-30)

Advertisement for the Centre d'Analyse et de Suivi de l'Indice Québec (IASIQ) with contact information.

## ÉCONOMIE

TRANSPORT AÉRIEN

## Le prix du pétrole ne fait pas reculer les voyageurs

Les transporteurs enregistrent tout de même de lourdes pertes

GÉRARD BÉRUBÉ

Le pétrole cher fait ombrage aux transporteurs aériens, qui doivent autrement conjuguer avec une demande vigoureuse. Réunis en assemblée générale ce week-end, les dirigeants des compagnies ont d'autres réductions de coûts au menu.

Dans ses statistiques d'avril, l'Association du transport aérien international (IATA) a fait ressortir une hausse de 6,9 % du trafic passagers après quatre mois de cette année et de 5,7 % de l'activité fret. Le coefficient d'occupation moyen atteint 74,8 % pour ces quatre premiers mois. A la fin d'avril, il se situait à 76,5 %, «le niveau le plus élevé de la dernière décennie», a souligné Giovanni Bisignani.

Par région, c'est le Moyen-Orient qui enregistre l'augmentation du trafic passagers la plus importante, avec une progression de 18,3 % par rapport aux quatre premiers mois de 2005. Suit l'Afrique (+7,5 %), la zone Asie-Pacifique (+6,7 %), l'Amérique du Nord (+5,7 %) et l'Europe (+5,6 %), l'Amérique latine fermant la marche avec une augmentation de 3,8 %.

Le directeur général de l'IATA, dont les membres accaparent 94 % du trafic international régulier, a parlé d'une demande demeurant soutenue malgré la flambée des prix du kérosène. «Le fort dynamisme économique génère une forte demande, tant pour le trafic fret que pour le trafic passagers. Même avec le prix élevé du pétrole et la hausse des taux d'intérêt, il n'y a pas de recul de la demande», a-t-il renchéri, pointant en direction d'une gestion serrée de la capacité offerte. A titre d'illustration, uniquement en avril 2006, le trafic passagers a augmenté de 9,9 % par rapport au mois correspondant de 2005, alors que la capacité ne s'est accrue que de 5,5 %.

M. Bisignani a indiqué que, durant les quatre premiers mois de 2006, le prix du baril de pétrole était, en moyenne, de 20 \$US plus élevé qu'au cours de la période correspondante de 2005. «Les compagnies continuent de réduire les coûts et d'améliorer leur efficacité, mais ce ne sera pas assez pour compenser entièrement la flambée du prix du pétrole.»

Elles ont beau également refileur une partie de la facture aux consommateurs par une surcharge

pour carburant, il faudra «encore plus d'efficacité, et de plus grands changements sont nécessaires», a-t-il ajouté. Cet enjeu occupera l'essentiel de l'ordre du jour d'une rencontre, ce week-end à Paris, des représentants des 265 compagnies aériennes membres de l'IATA. L'assemblée générale annuelle et le Sommet du transport aérien mondial ouvriront officiellement leurs portes lundi.

Les compagnies continuent de réduire leurs coûts, «mais ce ne sera pas assez pour compenser entièrement la flambée du prix du pétrole.»

«Cette année, nous prévoyons une facture de carburant supérieure à 100 milliards de dollars, après 92 milliards en 2005 et 44 milliards en 2004», a indiqué M. Bisignani lors d'un point de presse hier à Paris. «Nous tablions jusqu'à présent sur une perte de 2,2 milliards de dollars pour le secteur aérien, mais elle sera plus importante.» Il a estimé que cette perte cumulée pourrait avoisiner celle de six milliards comptabilisés en 2005, avec un prix moyen du pétrole atteignant déjà 64 \$US le baril en moyenne, contre 54 \$US en 2005.

Les compagnies, qui ont déjà réussi à faire baisser leurs coûts d'exploitation hors carburant de 13 % en cinq ans, vont encore les diminuer cette année. Et pour limiter directement l'envolée du prix du kérosène, elles tablent plus que jamais sur une meilleure gestion des capacités, des achats anticipés de carburant ou l'application de surcharges sur le prix des billets d'avion, qui transfèrent de 15 % à 20 % de la facture aux passagers, selon M. Bisignani.

Parmi les priorités affichées par IATA figure ainsi la disparition du billet d'avion papier au profit du billet électronique, programmée pour 2007, qui doit permettre d'économiser à l'industrie 3,5 milliards de dollars par année. Autre source d'économies explorée: la réduction des temps de vol des appareils, par le raccourcissement des routes aériennes. La nécessaire modernisation des flottes, avec des appareils moins gourmands en carburant, sera également évoquée.

Les membres d'IATA continueront enfin de plaider en faveur d'un allègement des charges aéroporétaires dont ils doivent s'acquitter, qui représentent de «10 % à 12 %» des coûts du secteur, selon M. Bisignani.

Le Devoir  
Avec l'Agence France-Presse

## Emploi: treizième année de croissance

Ottawa — L'emploi a connu sa plus longue période de progression au cours des dernières années, depuis les fortes hausses observées des années 1960 et 1970, selon une étude sur l'état du marché du travail en 2005 publiée hier par Statistique Canada.

L'Agence fédérale souligne que l'année 2005 marque la treizième année consécutive de croissance de l'emploi au Canada. Au cours de ces 13 dernières années, la croissance de l'emploi s'est établie en moyenne à 2 % par année.

Le taux de participation s'est toutefois légèrement resserré l'an dernier, alors que quelque 17,3 millions de personnes se trouvaient sur le marché du travail, soit 67,2 % de la population en âge

de travailler. Il s'agit d'une baisse de 0,3 point de pourcentage par rapport à 2004.

Antérieurement, le taux d'activité avait augmenté chaque année de 1996 à 2003, et il était resté constant en 2004.

La majeure partie de la baisse observée en 2005 a été attribuable au retrait de la population active des membres de la génération vieillissante du baby-boom, des femmes adultes et des jeunes. Ce resserrement de l'offre de même que la forte demande de main-d'œuvre ont eu un effet baissier sur le taux de chômage, qui est passé, en 2005, à 6,8 %, soit son niveau le plus bas depuis 1976.

Presse canadienne

## La construction résidentielle en hausse

Ottawa — Au premier trimestre clos le 31 mars, les dépenses en construction résidentielle étaient de 16,9 milliards, en hausse de 10,3 % depuis le même trimestre en 2005, révélait hier Statistique Canada.

A nouveau, cette industrie a prospéré grâce à «l'économie très dynamique de l'Ouest canadien», aux faibles taux hypothécaires, à la vigueur de l'emploi à temps plein, au revenu personnel disponible ainsi qu'«au niveau élevé d'immigration», signale l'agence fédérale.

Des trois composantes, celle de la

construction en neuf a suscité des dépenses de 8,6 milliards, soit 10,8 % de plus en écart annuel. Celle de la rénovation a vu de l'activité à hauteur de 6,7 milliards, soit 9,1 % de mieux. Quant à la troisième composante, les coûts d'acquisition, sa valeur a bondi de 12,6 % à 1,6 milliard.

Par province, au Québec, les dépenses totales au 31 mars atteignaient 3,31 milliards, en baisse de 1,6 % en l'espace d'un an. En Ontario, elles gagnaient 3,3 % à 6,19 milliards.

Presse canadienne

CONSTRUCTION

## Charest et McGuinty s'entendent sur la mobilité des travailleurs

Les constructeurs québécois et ontariens pourront gagner leur vie de part et d'autre de la frontière

JOCELYNE RICHER

Winnipeg — Les entreprises de construction de l'Outaouais, de même que les travailleurs, pourront bientôt en toute légalité gagner leur vie de l'autre côté de la frontière, en Ontario. Et vice versa.

Cela sera rendu possible grâce à l'abolition de la loi 17, une loi adoptée en 1999 par l'ex-premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, et qui sera mise au rancart par le premier ministre actuel, Dalton McGuinty, selon ce qu'a appris la Presse canadienne, hier, de diverses sources.

L'annonce sera faite aujourd'hui, à Ottawa, en grandes pompes, en présence du premier ministre Jean Charest, et de plusieurs ministres des deux gouvernements.

Les deux provinces voisines espèrent ainsi régler un problème chronique de mobilité de la main-d'œuvre du secteur de la construction dans l'Outaouais.

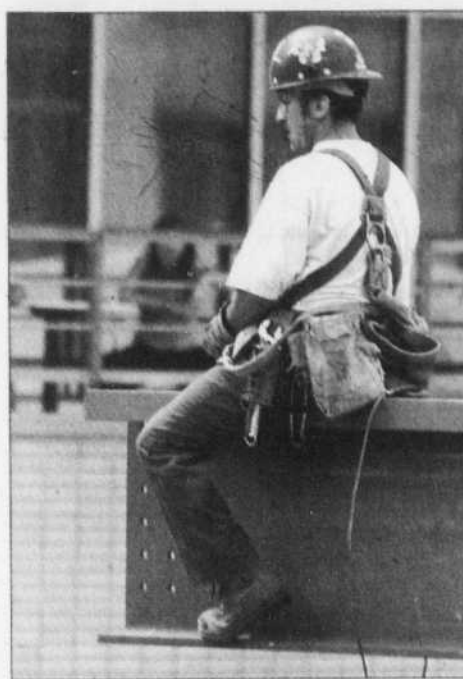
Parallèlement à l'entente relative au secteur de la construction, MM. McGuinty et Charest vont profiter de cette annonce pour tenter de réchauffer les relations Québec-Ontario par une entente de collaboration globale entre les deux provinces, qui visera différents secteurs d'activités.

Ainsi, on s'engagera à lever tous les obstacles aux échanges de biens et services, de même qu'à la mobilité des travailleurs des deux voisins.

Pour ce qui est de l'entente sur la construction, qui pourrait toucher de 5000 à 6000 travailleurs, ceux qui s'attendaient à des changements majeurs dans les lois et règlements du Québec seront apparemment déçus.

Ainsi, contrairement à des demandes formulées par des regroupements de la région, les cartes de compétence seront toujours requises au Québec et les travailleurs devront être syndiqués pour oeuvrer sur un chantier de construction du Québec.

Afin de faciliter la vie aux travailleurs québécois qui résident en Ontario, mais veulent ga-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

En abolissant la loi 17, le Québec et l'Ontario espèrent régler un problème chronique de mobilité de la main-d'œuvre du secteur de la construction dans l'Outaouais.

gner leur pain du côté québécois de la rivière des Outaouais, Québec va tout de même assouplir certains règlements bien précis et clairement identifiés.

Cependant, d'après les informations qui ont filtré, aucun changement ne serait apporté à la loi sur les relations de travail dans l'industrie de la construction.

Avant même d'être rendue publique, cette entente est déjà décriée par un regroupement qui

réclamait depuis des années un règlement de ce dossier: l'Association droit au travail (ADAT).

«Il n'y a rien qui change. C'est décevant. C'est un gouvernement de déception», a indiqué, lors d'un entretien téléphonique le président de l'organisme, Jocelyn Dumais, après avoir pris connaissance des grandes lignes de l'entente.

Selon ce représentant des ouvriers québécois oeuvrant sur les chantiers ontariens, l'entente modifiera peu de choses et l'abolition de la loi 17 n'est pas un fait majeur puisque les entrepreneurs et travailleurs avaient appris à la contournement.

C'est un fait que, ces dernières années, aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, l'Ontario avait dû fermer les yeux et accueillir à nouveau des travailleurs du Québec.

La dernière entente Québec-Ontario sur la construction remontait à 1996.

Questionné sur l'entente à venir alors qu'il était à Winnipeg, le premier ministre Jean Charest a indiqué, sans vouloir entrer dans les détails, que l'entente aurait un impact économique important sur la région de l'Outaouais. «La mobilité de la main-d'œuvre a été un dossier économique très important et cela nécessite que les deux gouvernements s'occupent de ce problème et trouvent une solution», a-t-il dit, en point de presse.

Le premier ministre Charest consacre beaucoup d'énergie à entretenir de bonnes relations avec ses homologues des autres provinces. Avec le premier ministre de l'Ontario, les choses ont été plus difficiles depuis un an.

Dernièrement, M. McGuinty a affiché une position opposée à celle de M. Charest sur la question du déséquilibre fiscal.

L'été dernier, les deux hommes s'étaient livrés une belle bataille en vue d'obtenir l'Hôpital des Shriners, qui finalement était resté à Montréal.

L'entente globale, annoncée vendredi, visera donc à réchauffer l'atmosphère et à jeter des ponts entre les deux premiers ministres et les deux administrations.

Presse canadienne

## NYSE acquiert Euronext pour environ 10 milliards \$US

New York — La Bourse de New York (NYSE) a accepté hier d'acquiescer Euronext pour une somme d'environ 10 milliards \$US.

La fusion crée la première Bourse transatlantique du monde, qui devient la plus importante plateforme financière de la planète.

L'offre au comptant et en actions de la NYSE lui permet de doubler au fil d'arrivée la Deutsche Börse, qui souhaitait également prendre le contrôle d'Euronext. Cette dernière exploite des places boursières à Paris, Amsterdam, Bruxelles et Lisbonne.

Une fois regroupées, la Bourse de New York et Euronext traiteront

ensemble des transactions boursières d'une valeur de 2100 milliards \$US chaque mois. La valeur boursière combinée des deux entités atteindra les 20 milliards \$US.

Le chef de la direction de la Bourse de New York, John Thain, a qualifié cette transaction de «développement important dans l'histoire du NYSE, d'Euronext et des marchés mondiaux».

Le NYSE avait présenté le 22 mai une offre de rachat qui avait été accueillie favorablement par Euronext.

Associated Press  
et Agence France-Presse

SETH WENING REUTERS  
Le New York Stock Exchange

Deuxième trimestre

## Les profits de la CIBC grimpent à 585 millions

Toronto — La Banque CIBC a déclaré hier une hausse de 33 % de ses bénéfices au deuxième trimestre.

Les profits de l'institution financière ont atteint 585 millions, contre 440 millions au trimestre correspondant de l'an dernier. Par action, le bénéfice net s'élève à 1,63 \$ pour la période terminée le 30 avril, contre 1,20 \$ un an auparavant. Sans des gains non récurrents, le bénéfice a été de 1,53 \$ par action. Les analystes consultés par Thomson Financial s'attendaient en moyenne à un profit de 1,55 \$ par action.

Les revenus de la banque ont baissé au deuxième trimestre, passant de 2,82 milliards l'an dernier à 2,77 milliards cette année. Les analystes prévoient des revenus de 2,88 milliards.

L'augmentation des bénéfices s'est produite alors que les provisions pour les pertes sur créances ont diminué jusqu'à 138 millions, contre 159 millions un an plus tôt. Les dépenses sans intérêt ont

baissé à 1,83 milliard, contre 2,03 milliards à la même période l'année dernière.

Le rendement des capitaux propres est passé de 16,2 % à 25,7 %, tandis que la CIBC a augmenté son dividende trimestriel à 70 ¢, contre 68 ¢ en 2005. Les services bancaires au détail ont généré des revenus de 1,96 milliard, contre 1,97 milliard un an plus tôt.

La banque «se concentre sur l'accroissement de ses activités dans le secteur des prêts et sur la réduction des pertes sur les créances», indique un communiqué émis par l'institution. «La CIBC s'attend à ce que les décisions qu'elle a prises diminueront les pertes. La CIBC ne s'attend toutefois pas à des améliorations en 2006.»

Marchés mondiaux CIBC a dégagé des revenus de 607 millions, contre 742 millions au trimestre correspondant de 2005, «principalement en raison des pertes liées aux programmes de couverture de prêts aux entreprises et de la baisse des re-

venus tirés des services bancaires d'investissement et du financement immobilier aux États-Unis».

Les perspectives pour le reste de l'année ont été tempérées, la banque prédisant que le «taux de croissance des volumes de produits de prêt devrait vraisemblablement reculer, à mesure que les consommateurs se feront plus prudents dans leurs dépenses discrétionnaires, une conséquence de la montée des taux d'intérêt et des coûts de l'énergie».

L'institution a indiqué que cette diminution du taux de croissance s'expliquera aussi par le fait que la CIBC continuera d'abaisser le profil de risque de son portefeuille de prêts à la consommation.

Presse canadienne

EN BREF

## Van Houtte accroît son partenariat avec la société Chevron

Van Houtte a annoncé hier l'expansion de son programme de café de marque Van Houtte avec la société Chevron. Van Houtte fournira du café et du matériel à tous les magasins d'accueil d'entreprise ExtraMile sur la Côte ouest des États-Unis et en Floride. De plus, la compagnie a été choisie comme torréfacteur de la marque privée de café de Chevron, Suava Java, disponible dans les magasins d'accueil Food Mart de Chevron. L'entente, dont la valeur n'a pas été précisée, est d'une durée de trois ans. — PC

## Les actionnaires de Vincor acceptent l'offre de Constellation

Toronto — Les actionnaires de Vincor International, le plus important producteur de vin au Canada, ont approuvé l'offre d'achat de 1,52 milliard de dollars du géant américain Constellation Brands. Le président et chef de la direction de Vincor, Donald Triggs, a affirmé au cours d'une assemblée spéciale de la compagnie que l'intégration au sein de Constellation nécessitera un certain nombre de mises à pied, en précisant que les divisions internationales et financières seront particulièrement touchées. Vincor a des vignobles en Colombie-Britannique, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Californie, dans l'État de Washington, en Australie et en Nouvelle-Zélande. — PC

EN BREF

## La Davie vendue à des Norvégiens

Québec — Le syndicat qui gère Industries Davie a annoncé, hier, la vente du chantier naval de Lévis au groupe norvégien Teco Management. Selon des informations qui ont circulé dans les médias au cours des derniers jours, la vente de la Davie serait notamment conditionnelle à une entente pour

le renouvellement des conventions collectives ainsi que sur l'épineux dossier des régimes de retraite. Les acheteurs norvégiens ne voudraient pas assumer le déficit global de certains régimes de retraite, qui avoisineraient 15 millions. Le chantier naval, qui a été fondé en 1825 et a compté plus de 3000 travailleurs au début des années 1990, a vu son avenir remis plusieurs fois en question depuis sa mise en faillite en 2001. — PC

LOTTO QUÉBEC		Résultats	
649		Tirage du 2006-05-31	
11	14 34 40 42 43	07	12 16 17 33 49
Complémentaire 06		Complémentaire 44	
GAGNANTS		GAGNANTS	
6/6	0 12 777 786,00 \$	6/6	0 1 000 000,00 \$
5/6+	5 74 779,80 \$	5/6+	0 50 000,00 \$
5/6	115 2 685,80 \$	5/6	18 500,00 \$
4/6	7 278 80,40 \$	4/6	1 029 50,00 \$
3/6	141 654 10,00 \$	3/6	19 532 5,00 \$
2/6+	106 393 5,00 \$	Ventes totales: 498 971,50 \$	
Ventes totales: 17 981 054 \$		NUMÉRO LOT	
Prochain gros lot (approx.): 20 000 000 \$		Tirage du 2006-05-31	
Extra		699055 100 000 \$	
Les résultats d'investissement des billets gagnants correspondent au verso des billets. En cas de succès après cette date et la date officielle du Loto-Québec, votre dossier sera prié.		CE SOIR, GROS LOT DE 12 000 000 \$	

## É D I T O R I A L

## Où est le privé ?

Plus une semaine ne passe sans qu'un des ténors de l'industrie culturelle ou, plus largement, de l'entreprise privée se permette une sortie publique contre ce qu'ils qualifient tous d'immobilisme des Québécois en matière de grands projets. Quelle mouche a donc piqué ces gens d'affaires qui devraient pourtant être les premiers à remercier le bon peuple de leur fournir à même ses impôts autant de moyens extraordinaires pour s'enrichir?

Tout cela a commencé avec la décision du gouvernement du Québec d'ériger le futur complexe du CHUM au centre-ville de Montréal et non à Outremont, comme l'auraient souhaité des membres influents de la communauté d'affaires. En temps normal, l'histoire en serait restée là, mais compte tenu du pouvoir d'influence des individus impliqués et de l'importance de leurs réseaux de contacts parmi les gens qu'il fait bon d'accueillir à sa table, il en a résulté un embryon de courant d'opinion qui s'est cristallisé dans la publication du *Manifeste des lucides*.

Il y avait longtemps qu'on n'avait pas vu un tel aréopage de gens influents accorder leurs violons en fonction d'une même impression: celle voulant que le Québec sombre dans l'immobilisme sous l'influence d'une certaine gauche qui ne pense qu'à «sauver trois ouaouarons et deux hérons», comme l'illustrait si savamment le président d'Astral Media, Jacques Parisien, dans *La Presse* mercredi. Et puisqu'il n'y a pas de hasard, le même journal diffusait une lettre du producteur Alain Simard qui protestait à son tour contre la lenteur des autorités à mettre en branle des projets d'envergure pour Montréal, dont la construction du Quartier des spectacles, auquel son groupe est associé.

La semaine dernière, deux autres producteurs de variétés, Rozon et Laliberté, exprimaient leur déception devant l'absence de courage des Québécois à se lancer dans la réalisation de grands événements et de complexes récréatifs d'envergure internationale. N'en jetez plus, la cour est pleine!

Une telle effervescence pourrait être le signe d'un extraordinaire mouvement de mobilisation lancé par tous ces individus influents et fortunés, enfin prêts à investir leur argent pour réaliser des projets structurants pour le Québec. Malheureusement, force est de constater qu'il n'y a rien de tout cela à l'horizon.

Qu'il s'agisse des quatre milliards de dollars investis chaque année dans l'énergie, des deux milliards pour la construction des grands hôpitaux spécialisés, du milliard dans les nouveaux pavillons universitaires, des deux milliards pour le prolongement et la modernisation du métro, des centaines de millions pour la Grande Bibliothèque et des nombreux autres projets de salle de concert et de trains de banlieue toujours sur la table à dessin, tous ces grands projets sont d'initiative publique.

Même le gigantesque projet de la Cité du Havre défendu par l'ancien premier ministre Lucien Bouchard, une bonne idée au demeurant, sera entièrement financé par les fonds publics s'il voit jamais le jour. Bien sûr, le démantèlement du Casino de Montréal aurait fourni un excellent prétexte au lancement de ce chantier, mais qui aurait payé le milliard nécessaire au casino? Si le patron du Cirque du Soleil était si confiant de l'intérêt d'une cité du divertissement, pourquoi ne s'est-il pas engagé à investir son propre argent au lieu de limiter sa contribution à servir de caution artistique au casino?

M. Laliberté et ses amis croient peut-être que Montréal a raté l'occasion de devenir un petit Las Vegas-sur-Saint-Laurent? Quelle mauvaise idée! Même la construction d'un stade de baseball au centre-ville aurait été une mauvaise idée. Une ville comme Montréal a besoin d'événements variés et d'un climat d'ouverture favorable à la création. Mais ce n'est pas la vigueur des industries du divertissement sportif et des variétés qui constitue la base d'une économie florissante. Montréal n'est pas un centre de foires et n'a surtout pas à le devenir.

Qu'on ne se y trompe pas: l'important pour le développement d'une ville ou d'un pays, c'est d'offrir à ses habitants une qualité d'infrastructures, de services publics (hôpitaux, écoles, universités, théâtres, etc.) et d'emplois susceptibles de répondre à leurs besoins et d'attirer les nouveaux venus. Telle est la responsabilité fondamentale de l'État.

Pour le reste, nos élites du secteur privé devraient d'abord faire leur autocritique en se demandant ce qu'ils ont investi, eux, sans l'aide déterminante des gouvernements, pour lancer quelque grand projet porteur pour le Québec. On en a assez de ces pleureuses qui se croient nées de la cuisse de Jupiter. Les politiciens ont leurs défauts, que les médias ne manquent pas de cibler, mais ils ont aussi la responsabilité de répondre aux priorités de l'heure pour la population. Et, pour le moment, la priorité n'est pas du côté du divertissement, cela s'entend.

j-rsansfacon@ledevoir.com

FRÉDÉRIC METZ

Professeur et directeur, programme de design graphique, École de design, Université du Québec à Montréal

Après Barcelone et Berlin, Montréal recevra le 6 juin prochain, des mains du directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, Koichiro Matsuura, le certificat désignant officiellement Montréal ville UNESCO de design.

Ajoutons trois lettres: «Montréal, ville pro-design», et je serai tout à fait d'accord. Un bon coup de pied n'a jamais fait de mal à personne. Des élus qui vont enfin savoir ce qu'est le design, qui vont le favoriser en offrant des réductions d'impôts et de taxes aux designers, aux manufacturiers et aux commerçants qui ont le souci d'améliorer la qualité de notre ville: quelle belle idée! Personne ne se plaindra de cette reconnaissance par l'UNESCO.

Mais se pêter les bretelles et dire que Montréal est une des trois villes de design au monde, c'est galvauder le mot «design». Cette décision fanfaronnée tous azimuts a des allures de propagande politique.

Au fait, savez-vous ce qu'est une ville de design? Non? Moi non plus. Car une ville ne peut pas être design. Le design est une attitude. Une mentalité. C'est tout sauf une mode. Il n'y a pas de tendance design puisque le design n'est jamais à la mode. Il ne se démode jamais. Il est intemporel parce qu'il est simple. Il est là pour nous simplifier la vie. Il est durable.

Et on ne s'improvise pas designer du jour au lendemain. On le devient par la volonté de se cultiver, de s'instruire, de comprendre par des études le où, le comment et le pourquoi du design.

Une rue, un carrefour, une signalisation, une lampe,

un banc, un immeuble, un resto, une boutique ou une enseigne peuvent avoir un style assez bien conçu pour recevoir le titre «d'œuvre design». Et par design, ne considérez surtout pas que des meubles contemporains. De très beaux objets anciens peuvent avoir été bien pensés, bien exécutés, capables d'affronter le temps qui passe tout en restant toujours actuels, pertinents et fonctionnels. Design, quoi.

Une ville dont tous les mécanismes de protection de l'environnement dépasseraient ceux de n'importe quelle autre cité deviendrait un parfait exemple de ville de design actuel. (En effet, dans le meilleur des mondes, une industrie devrait penser écologiquement avant toute autre considération lors de sa conception). [...] Et une ville dite design devrait posséder un sens du civisme, un mot qui a disparu des cours scolaires obligatoires. Nous vivons aujourd'hui dans un manque flagrant de savoir-vivre. Dirigeants, employés et citoyens ont troqué le civisme pour un «c'est moi qui compte, les autres, je m'en contre-fous». Cette attitude détestable rend insoutenable la vie communautaire.

Alléchés par une ville qui annonce l'obtention d'un tel trophée, nombreux seront les visiteurs-designers qui viendront admirer cet endroit d'exception.

Sachant qu'un touriste ne fait pas la différence entre la responsabilité politique d'une ville, d'une province et d'un État, que penseront-ils en atterrissant à Dorval? (Une aéro-gare marque toujours l'entrée dans une ville.) Pourtant fraîchement refait à coups de centaines de millions, cet lieu n'est en aucun point marquant. Il est nul. Aucune audace, aucune originalité, aucune innovation de design. La coordination matériaux-couleurs relève des pays en développement.

La véritable catastrophe antidesign commence surtout à la sortie: l'aéroport Trudeau a un service

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON  
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information JULES RICHER  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

## AU BEAU MILIEU DU LAC WINNIPEG...



## LETTRES

## Abominable!

La récente déclaration de l'ex-sous ministre de l'Éducation, président des États généraux de l'éducation et grand responsable de la réforme à l'élémentaire et au secondaire, Robert Bisailon, est une abomination. Selon lui, le dérapage de la réforme scolaire serait le fruit de l'absence de consultation des parents et surtout de la résistance des enseignants, tout comme la question des «bulletins de fous à la Mickey Mouse» serait une affaire secondaire alors que ceux-ci, on le sait, ont été conçus dans le plus pur esprit de la pédagogie des compétences.

Les parents qui l'ignoraient doivent savoir que c'est précisément M. Bisailon, lui qui s'excuse ainsi auprès d'eux de ne pas les avoir suffisamment consultés et qui accuse en même temps les enseignants d'indolence, ainsi que sa coterie de courtisans qui ont été les principaux conseillers des ministres qu'on a poussés à défendre cette question de la réforme depuis près de deux décennies. En effet, M. Bisailon était sous-ministre sous Claude Ryan (1987), président des États généraux sur l'éducation (1992) et toujours en fonction lors de la mise en œuvre des programmes réformés à l'élémentaire (2003).

Il faut donc une forte dose d'arrogance pour soulever ainsi les uns contre les autres en cherchant par de viles raisons à se disculper. [...]

Sa stupéfiante explication de samedi dernier en ce qui concerne l'échec de la réforme est donc doublement éclairante: d'abord, elle met en lumière l'énorme et scandaleuse emprise de certains apparatchiks de l'État québécois qui gravitent autour des ministres, quel que soit le parti au pouvoir; ensuite, elle illustre l'indécence impunité dont ils jouissent malgré leurs forfaits, dont ils peuvent allégrement accuser les autres pour masquer leurs propres responsabilités.

Claude Poulin  
Québec, le 1<sup>er</sup> juin 2006

## Des erreurs à corriger

La présente fait suite à l'article intitulé «Le pays de Harper», publié le 20 mai dernier, dans lequel plusieurs faits erronés ont été rapportés par le journaliste Gil Courtemanche.

La vérificatrice générale a été on ne peut plus claire dans son rapport déposé à la Chambre des communes le 16 mai dernier: les libéraux ont dissimulé les véritables coûts du programme [d'enregistrement des armes à feu], le coût total du programme est un désastre financier d'un milliard de dollars et aucune norme pour mesurer son rendement n'a été établie.

Le registre des armes d'épaule est donc un gouffre financier qui n'est d'aucune utilité pour contrer la criminalité au pays. Le meurtre de la policière Valérie Gignac et des quatre agents de la Gendarmerie royale du Canada constituent de tristes événements qui nous rappellent à quel point le registre des armes d'épaule est inefficace. Ces deux crimes ont été commis avec des armes d'épaule acquises illégalement et le registre n'a pas contribué à prévenir ces actes criminels.

En 2003, soit l'année où le registre des armes à feu a été créé, deux meurtres sur les 549 meurtres commis au Canada ont été perpétrés avec des armes d'épaule enregistrées. La solution pour contrer la criminalité ne réside donc pas dans l'imposition d'un fardeau aux propriétaires d'armes d'épaule qui sont respectueux des lois.

Les mesures annoncées la semaine dernière visent précisément à réduire ce fardeau et à faire en sorte que les armes à feu ne se retrouvent pas dans les mains des criminels. De plus, une amnistie visant à encourager les propriétaires d'armes d'épaule à se conformer à la loi dans sa version actuelle a été annoncée. L'amnistie les protégera de toute poursuite pendant un an.

Notre gouvernement a décidé de cesser de financer ce programme inefficace. Nous utili-

serons plutôt nos ressources pour protéger les familles canadiennes et leurs collectivités en augmentant la présence policière dans nos rues, en finançant des initiatives de prévention du crime, surtout chez les jeunes, et en apportant un soutien aux victimes d'actes criminels.

Stockwell Day  
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

## Réponse

J'ai accusé le ministre d'avoir «menti». Je m'en excuse. J'aurais dû écrire qu'il avait mal interprété les propos de la vérificatrice générale. La vérificatrice générale a effectivement critiqué la mauvaise administration du registre, mais elle n'a jamais déclaré qu'il était inutile, utilisé que soulagement sans réserve presque tous les corps policiers canadiens qui consultent ce registre des milliers de fois par jour.

Gil Courtemanche

## La clarté

Ce sont maintenant les indépendantistes de la première heure qui vantent les mérites d'une majorité claire (bien plus que 50 % des voix plus une) à une question claire à un prochain référendum sur l'indépendance du Québec! C'est pourtant exactement ce que Stéphane Dion prêche depuis dix ans avec courage et détermination et à son corps politique défendant.

Et à André Boisclair qui demande à Jean Charest s'il accepterait un OUI (présument clairement majoritaire) à une question claire, il faut demander s'il accepterait lui-même, au nom de tous les souverainistes qu'il représente, un résultat contraire et s'il reconnaîtrait que les Québécois, qui l'auraient alors exprimé pour une troisième fois en moins de 30 ans, ne veulent pas quitter le Canada.

Laurent Arsenaux  
Mont-Royal, le 14 mai 2006

## LIBRE OPINION

## Montréal, ville design?

de transport défaillant. Un aéroport international doit sans l'ombre d'un doute être doté d'un métro ou d'un train rapide pour relier rapidement et directement son centre-ville.

Heureusement, nous avons nos chers taxis, encore et toujours aussi désolants. Le visiteur attend dehors par -30 °C qu'un préposé daigne lui en appeler un alors que des milliers de taxis font la queue un peu plus loin. Il n'y a donc pas de système «design» en fonction de notre climat. L'apparence des taxis montréalais est toujours tristounette, voire pitoyable. Aucune unité de couleur. Pas de courtoisie sur les routes 20 ou 40 qui mènent au centre-ville et qui offrent au regard étonné des banlieues bombardées.

Et, outre les centres d'informations touristiques, inesthétiques et distributeurs de piteux dépliants au graphisme rébarbatif, nos futurs touristes en quête de design découvriront:

- une flopée de drapeaux politiquement incompréhensibles, soulignant bêtement rien du tout, l'année durant;
- une rue de Bleury aux rails de tramway sortis de nulle part, véritables trappes pour talons aiguilles;
- une rue Saint-Alexandre découvrant des relents de pavés qui rebondissent dans les calendres;
- une rue Sainte-Catherine balafrée d'enseignes lumineuses et criardes qui détruisent autant de façades d'immeubles historiques;
- des panneaux de circulation inutilement multipliés et accrochés n'importe comment à chaque lampadaire faux rococo de la rue Sherbrooke;
- des indications de stationnement interdit incompréhensibles pour n'importe qui;
- des duos d'oriflammes publicitaires, suspendus au faite des lampadaires, si haut que personne ne comprend ce surplus de festivités illisibles;

■ divers modèles de poubelles débordantes, dégoûtantes mais très appréciées des ratons laveurs;

■ des milliers de miséreux qui font la manche ou nettoient (salissent plutôt) les pare-brises et qui poussent l'exaspération jusqu'aux terrasses des cafés.

Une ville qu'on veut nommer «de design» devrait pouvoir se vanter de posséder plusieurs attractions design. Au minimum: un musée du design, un musée de la photo, un musée de l'affiche, une galerie permanente de graphisme, un centre de design d'objets conçus et manufacturés au Québec.

Des espaces accompagnés, bien entendu, de belles boutiques minimalistes vendant des produits exceptionnels inouïsables ailleurs. Nous avons un musée des beaux-arts (et sa boutique lamentable) qui profite miraculeusement de la fabuleuse collection de l'ex-Musée des arts décoratifs et le superbe Centre canadien d'architecture. Point final.

Pour ses habitants et ses visiteurs, je serai fier de ma ville adoptive que j'aime le jour où je pourrai héler un taxi aux couleurs exclusives, la preuve que je vis dans une ville qui ne craint pas de se doter d'un branding international. [...] Je serai fier et particulièrement heureux de me balader en apercevant une ligne directrice d'urbanisme qui empêchera les incohérences et les saccages visuels appliqués selon l'humeur des propriétaires. Je serai fier et très heureux lorsque je ne me perdrai plus, résultat d'une signalétique urbaine déficiente. [...]

Et je serai exceptionnellement fier de ma ville lorsque mon maire m'enverra sa sympathique carte annuelle de souhaits personnels, au design graphique impeccable, à rendre jaloux les plus grands designers de ce monde. Ce jour-là, je croirai enfin que ma ville commence à se doter d'une véritable volonté d'évoluer en capitale du design, titre qu'elle ne mérite pas encore.



## ACTUALITÉS

## MIRABEL

«Il faut être sûr d'avoir assez de terrain pour ne pas devoir exproprier de nouveau dans 30 ans»

SUITE DE LA PAGE 1

était impossible sans compromettre le développement futur de l'aéroport. C'est d'ailleurs une opinion que les dirigeants d'ADM partagent toujours. «La position n'a pas changé, on veut toujours protéger le développement de l'aéroport à long terme dans le cas possible d'un retour des vols», a soutenu la porte-parole Christiane Beaulieu.

À qui les 11 000 acres?

En conservant seulement 6000 des 17 000 acres actuels, l'aéroport de Mirabel ferait tout de même deux fois la superficie de l'aéroport de Heathrow, en banlieue de Londres, qui accueille chaque année 67 millions de passagers. À titre de comparaison, l'aéroport Montréal-Trudeau a reçu 10,9 millions de passagers en 2005. À l'heure actuelle, l'aéroport de Mirabel n'occupe qu'environ 2500 des 6000 acres qu'on songe à lui laisser. Ces chiffres ont fait dire au ministre Cannon que les libéraux et ADM font fausse route: «Vous savez que je ne partage pas l'avis de l'ancien gouvernement là-dessus.»

Toutefois, l'opposition d'ADM à une rétrocession complète des terres aux agriculteurs n'est pas la seule, ce qui conduit le gouvernement à étudier de nouveaux scénarios. La Ville de Mirabel s'active elle aussi pour qu'une part des 11 000 acres — l'équivalent de 44,5 km<sup>2</sup> — lui revienne. Une rencontre a déjà eu lieu avec le ministre et on compte sur la compréhension de M. Cannon à l'égard du monde municipal, lui qui a déjà été conseiller à Gatineau, pour se faire entendre. Hier, le ministre a d'ailleurs refusé de dire qui, concrètement, pourra acheter les terres. «On en reparlera quand je serai rendu là», a-t-il simplement déclaré. Mais selon nos informations, au gouvernement, on étudie le scénario de répartir la tarte entre plusieurs acteurs de la région.

La Ville de Mirabel voudrait mettre la main sur près de 2000 acres de terrain pour pouvoir développer son parc industriel, qui arrivera bientôt à saturation. Pour le maire Hubert Meilleur, ce serait «une compensation pour le développement économique qui ne sera pas un rendez-vous» en raison du ralentissement des activités de l'aéroport. «C'est beau de faire des promesses, mais il faut être certain que ça ne nuira pas [à la région]», a-t-il dit. M. Meilleur voudrait aussi que le gouvernement prenne le temps de faire des études sur le développement aéroportuaire de Mirabel. «Il faut être sûr d'avoir assez de terrain pour ne pas être pénalisé et devoir exproprier de nouveau dans 30 ans si on transfère des vols de Dorval vers Mirabel», a-t-il fait valoir.

Mais pour accéder à la demande de Mirabel, Ottawa devrait demander à Québec de changer le zonage des 2000 acres en question puisque tous les terrains sont zonés verts, donc agricoles. Un obstacle de taille, affirme Mario Laframboise, critique du Bloc québécois en matière de transports et député de Mirabel. «J'espère qu'au ministère, on est conscient que c'est un sujet délicat, a-t-il dit. Contourner les agriculteurs pour changer le zonage, surtout dans cette région où les terres sont de grande qualité, ça provoquerait une réaction terrible. Mirabel, ça reste un symbole fort.»

D'ailleurs, les visés de la Ville de Mirabel fâchent Marcel Denis, président du Comité des 11 000 acres de l'Union des producteurs agricoles, un organisme qui représente les quelque 125 agriculteurs qui louent les champs au gouvernement à l'heure actuelle. De ce nombre, environ 50 % sont des expropriés de 1969 ou des héritiers des expropriés, a-t-il expliqué. Et, pour lui, «pas question de faire de compromis» en cédant des terres à la municipalité. «Il faut réparer l'erreur de 1969, et ça ne concerne personne d'autre [que les agriculteurs]», a tranché M. Denis. «La promesse des conservateurs, c'est de redonner les terres aux agriculteurs, pas à la ville.»

Modalité de rétrocession

Mais peu importe combien d'acres le gouvernement fédéral rétrocéderait aux agriculteurs, que ce soit la totalité ou une grande portion des terrains, il faudra trouver un moyen équitable de faire les transactions. Or, selon les informations obtenues par Le Devoir, Ottawa songe à s'inspirer du protocole utilisé par le gouvernement Mulroney en 1985 lorsque celui-ci avait revendu aux expropriés 80 000 des 97 000 acres de l'aéroport.

La solution sur la table, si elle est retenue, permettrait concrètement la vente des terrains d'ici un an tout au plus. D'abord, le ministre Cannon ferait l'annonce cet été avant de lancer un avis public de rétrocession des terres. Les occupants qui louent les champs pourraient alors choisir d'acheter les terrains. On leur offrirait d'acquiescer les terres de leur domaine au prix de l'évaluation moins un certain pourcentage en guise de compensation pour l'erreur passée du gouvernement. En 1985, Ottawa avait consenti un rabais de 15 %. Par la suite, l'agriculteur pourrait aussi déduire du prix les investissements faits sur les terrains depuis l'expropriation. Par exemple, un cultivateur qui a fait des investissements de 45 000 \$ pourrait soustraire cette somme de la facture finale.

Evidemment, ce protocole n'a fait l'objet d'aucune décision finale au sein du cabinet, mais si c'est la voie que choisit le gouvernement pour résoudre cette question, Marcel Denis affirme que les agriculteurs seront heureux. «On n'est pas rendus à fixer le prix encore, il faut attendre, mais ce serait assez équitable pour que l'agriculteur récupère les investissements qu'il a faits», a-t-il indiqué. La vraie réponse sera connue cet été...

Le Devoir

SUITE DE LA PAGE 1

«Nous sommes convenus que si l'Iran décide de ne pas engager la négociation, d'autres mesures devront être entreprises au Conseil de sécurité», a-t-elle ajouté en faisant allusion à des sanctions.

La secrétaire d'État américaine Condoleezza Rice avait créé la sensation mercredi en annonçant que les États-Unis, contrairement à leurs positions antérieures, participeraient directement aux négociations de l'Allemagne, de la France et de la Grande-Bretagne (UE3) avec l'Iran à condition que ce dernier pays suspende d'abord ses activités d'enrichissement d'uranium, commencées ce printemps.

La décision prise par Washington rompt avec une politique vieille de 25 ans et consistant à éviter tout contact officiel direct avec la république islamiste.

Tout en saluant la possibilité d'un «dialogue impartial» avec Washington, le ministre iranien des Affaires étrangères, Manouchehr Mottaki, a déclaré que la suspension de l'enrichissement d'uranium était hors de question.

Mais des sources diplomatiques ont affirmé que l'Iran avait ralenti ses activités dans ce domaine, ce qui pourrait ouvrir la voie à un compromis.

Selon un diplomate, les Iraniens «n'alimentent plus actuellement en UF<sub>6</sub>», le gaz (hexafluorure d'uranium) tiré du minerai d'uranium, les centrifugeuses utilisées pour l'enrichissement. On ne sait pas avec

## IRAN

certitude s'il s'agit d'une simple pause technique pour vérifier le fonctionnement des centrifugeuses ou s'il s'agit d'un geste politique.

Dans l'après-midi, la secrétaire au Foreign Office avait averti les journalistes qu'il n'y aurait pas de détails sur l'offre avant qu'elle ne soit d'abord présentée à l'Iran.

On sait déjà que l'UE3 a préparé un ensemble de mesures maniant le bâton et la carotte: d'une part, une offre de coopération commerciale technologique et sécuritaire, dont l'aide à l'acquisition d'un réacteur à eau légère; d'autre part, des sanctions allant d'un embargo sur les armes à un gel des avoirs de personnalités et d'organisations liées au régime islamique.

Le président George W. Bush a mis en garde l'Iran contre l'entrée en action du Conseil de sécurité si ce pays refuse de suspendre l'enrichissement.

«Nous verrons s'il s'agit ou non de la décision ferme de leur gouvernement», a dit M. Bush à la presse. Et si telle est leur décision, la prochaine étape, bien sûr, consistera pour nos partenaires de la coalition à aller devant le Conseil de sécurité des Nations unies. Et le choix appartient aux Iraniens.»

Le chef de la diplomatie russe Sergueï Lavrov a salué hier l'offre sous conditions formulée par Washington tout en appelant la communauté internationale à ne pas «perturber» les négociations sur le nucléaire iranien, notamment par des «menaces».

Le président chinois Hu Jintao a parlé de l'Iran au téléphone hier avec George W. Bush, se félicitant de la

proposition de Washington de se joindre aux discussions, a indiqué un communiqué du ministère chinois des Affaires étrangères. La Chine s'est auparavant déclarée hier contre «l'utilisation arbitraire des sanctions».

De nombreux pays ont accueilli favorablement l'offre américaine de dialogue avec Téhéran. Le premier ministre français Dominique de Villepin a qualifié la proposition américaine d'«étape importante, pour ne pas dire décisive». La Grande-Bretagne, la Russie et la Chine ont également exprimé leur satisfaction.

Après l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Conseil de sécurité des Nations unies a vainement demandé fin mars à l'Iran de suspendre tout enrichissement d'uranium car ce combustible peut ensuite servir à la fabrication de l'arme nucléaire.

Washington a choisi de présenter son offre de dialogue pour empêcher l'Iran de construire 3000 centrifugeuses d'ici la fin de l'année, ce qui lui donnerait une maîtrise quasi irréversible de l'enrichissement, indique-t-on dans la délégation américaine.

Rompant la négociation avec l'UE3, l'Iran a d'abord converti du minerai d'uranium en gaz UF<sub>6</sub> en août 2005. Puis, en février dernier, il a introduit ce gaz dans des centrifugeuses à son centre de Natanz avant d'annoncer en avril que l'enrichissement à des fins de recherche avait effectivement commencé.

D'après l'Agence France-Presse

## RUINE

L'espérance de vie — en baisse — ne dépasse pas 40 ans. Les routes sont des pistes. Le téléphone est réservé aux habitants de la capitale, tout comme la télévision. Le tissu industriel a disparu et la croissance économique reste un souvenir lointain.

SUITE DE LA PAGE 1

Depuis la déposition de l'empereur Bokassa, il y a plus d'un quart de siècle, les putschs, les mutineries à répétition et une gestion calamiteuse l'ont saignée à blanc. L'espérance de vie — en baisse — ne dépasse pas 40 ans. Les routes sont des pistes. Le téléphone est réservé aux habitants de la capitale, tout comme la télévision. Le tissu industriel a disparu et la croissance économique reste un souvenir lointain. «On est revenus aux indicateurs des années 70», résume un diplomate en poste à Bangui.

En cette journée où nous l'avons rencontré, le ministre des Finances désespère d'équilibrer les recettes et les dépenses. Le Trésor a récolté 80 millions de francs CFA (175 000 \$). Il en faudrait plus du double. L'hôpital de l'Unité de Bangui, construit par les Chinois, a besoin d'argent pour les médicaments du week-end. Il faudrait payer des retraites de fonctionnaires, régler en liquide le billet d'avion — en classe économique — d'un membre du gouvernement. Et la présidence exige des fonds... Aucune rentrée d'argent n'étant prévue pour les prochaines 48 heures, le ministre voit le déficit public se creuser. Et s'il ne s'agissait que d'un jour par semaine! En fait, l'exercice d'équilibriste financier du ministre est permanent. «Chaque mois», explique M. Dabanga, l'État a besoin de près de six milliards de francs CFA [12,5 millions de dollars] alors que les recettes plafonnent à trois milliards. Dérisoires pour un pays développé, les sommes donnent la mesure du problème. Civils ou militaires, les quelque 20 000 fonctionnaires sont les frais des problèmes de fin de mois de l'État. Ils bénéficient d'une garantie de l'emploi mais pas d'une garantie de salaire. «On s'arrange pour leur verser quelque chose tous les trois ou quatre mois», précise un haut fonctionnaire. Ce fut le cas début février. Pour apaiser la colère des enseignants en grève, l'État a ravalé ses fonds de tiroir, pioché dans un prêt providentiel accordé par les États voisins et, pour le solde, négocié une avance — au taux de 12 à 14 % — auprès des quatre banques qui ont pignon sur rue à Bangui.

En février, ce ne sont pas les salaires de janvier 2006 qui ont été réglés mais ceux de... juin 2005. D'où les espoirs de la ministre du Commerce, de l'Industrie et des PME, Béatrice-Emilie Epaye, entrée au gouvernement en juillet 2005. «Si tout va bien, je recevrai ma première feuille de paie le mois prochain», calcule-t-elle. Elle n'est pas la plus à plaindre. La ministre bénéficie d'une voiture de fonction — à charge pour elle de payer le carburant — et, comme présidente du conseil d'administration d'une compagnie d'assurances, elle touche des jetons de présence. Bangui n'est pas en situation de s'opposer au nomadisme public-privé.

L'impecuniosité de l'État est spectaculaire. Il ne paie plus ses dettes et les derniers investissements publics remontent à l'époque de Bokassa. À Bangui, au ministère du Commerce et de l'Industrie, il existe une seule liaison Internet, et les fonctionnaires vont à pied contrôler les multiples marchés de la capitale. Celui de l'Équipement et des Transports n'est pas mieux loti avec seulement trois engins de terrassement en état de rouler et quelques niveleuses.

Même l'armée (4400 hommes) est au régime sec. Elle ne dispose d'aucun véhicule blindé. L'essentiel de l'aviation se résume à deux ULM d'observation, et la marine, à quelques pirogues métalliques. «Ils se font offrir des munitions par des pays amis», confie un officier français installé à la présidence.

En province, le dénuement est pire. À l'hôpital de Bozoum, une ville du nord du pays, les interventions chirurgicales se font à la lumière de deux néons. Dans son bureau de la préfecture, Mme la secrétaire générale peut observer, par le large trou du plafond, les hiboux qui se promènent au-dessus de sa tête. À la mairie, le matériel se résume à une antique machine à écrire, dont plusieurs touches sont irrémédiablement bloquées. À la maison d'arrêt, les prisonniers font office de gardiens.

Au milieu de ce désastre, un semblant d'État et d'administration survit. L'hôpital de Bozoum s'autofinance par la vente des médicaments dont il a

le monopole. Pour dédommager les employés communaux et la police locale, payer les factures d'eau et d'électricité, M. le maire taxe (25 %) les commerçants du marché. Les animaux envoyés à l'abattoir municipal, les amendes constituent un complément de ressources. S'y ajoutaient naguère les recettes tirées de la location du fourgon mortuaire communal. Dès que ses roues seront retrouvées, il reprendra du service.

La préfecture de Bozoum met aussi à contribution les commerçants installés en ville. S'y ajoute une partie des droits de douane perçus plus au nord, à la frontière entre le Tchad et la Centrafrique. La manne est bienvenue mais modeste. Elle n'a pas permis d'installer des serrures à l'entrée des bâtiments administratifs. Et encore moins d'offrir au préfet le téléphone satellite dont il rêve pour communiquer avec Bangui sans devoir passer par le poste radio de l'armée.

Dans la capitale, ce ne sont pas les commerçants qui alimentent les caisses de l'État mais les entreprises, à capitaux français le plus souvent. Leur nombre ne dépasse pas la dizaine. L'une contrôle les brasseries locales, l'autre le transport fluvial, la troisième la distribution de carburants... Placées en situation de monopole, elles dégagent toutes des bénéfices qui font rêver et alimentent le Trésor public. «Si je pliais bagage, c'est 10 % des recettes fiscales de la République centrafricaine qui disparaîtraient», observe un de ces patrons blancs.

Bangui doit également compter avec la sollicitude parfois pesante des bailleurs de fonds. «Il y en a un avec lequel je ne dois jamais couper les ponts, c'est le Fonds monétaire international», dit M. Dabanga. Le ministre parle d'or: les autres bailleurs de fonds calquent leur attitude sur celle du Fonds. Le FMI, dont les missions se succèdent à Bangui, s'est fait le champion des mesures radicales pour rééquilibrer les finances. «Pour eux, il faut tailler dans les dépenses car l'effet est immédiat», observe un Français, longtemps conseiller du ministre des Finances. C'est ce qui s'est passé à Bangui.

En contrepartie d'une «facilité», le FMI a demandé de réduire d'un tiers les salaires des fonctionnaires, pourtant bloqués depuis plus d'une décennie. On imagine sans peine l'émotion des autorités. En fin de compte, elles ont pu négocier une mesure moins douloureuse et tout aussi efficace: la révision de la liste des fonctionnaires. Près de 2000 «employés fantômes» ont été rayés des cadres de la fonction publique.

Du coup, le FMI a annoncé fin janvier l'octroi d'une «facilité postconflict», dont une moitié servira à rembourser un prêt antérieur d'ailleurs consenti par le FMI. Mais l'important, disent les Occidentaux, était d'envoyer un signal positif aux autres bailleurs de fonds.

Ils ne sont pas bien nombreux au chevet de la République centrafricaine, pourtant dotée d'un régime démocratique au regard des pays voisins. La France, ancienne puissance coloniale, a détaché des fonctionnaires aux postes clés de l'administration centrale et fait don de quatre millions d'euros. Il y a aussi la Chine, «prompte à honorer ses promesses mais guère plus généreuse», selon M. Dabanga.

Et l'Union européenne, dont les bureaux climatisés contrastent avec ceux, d'un autre âge, de la présidence. Bruxelles a financé l'élection présidentielle de 2005, mais depuis, l'UE tance, joue les pères Fouettard, promet beaucoup mais donne peu. «On ne paiera pas les salaires à la place du gouvernement. On peut verser quatre millions d'euros dans un premier temps. S'ils utilisent bien l'argent, s'ils ne le dilapident pas, on ira plus loin. Ce sera du donnant donnant», prévient l'ambassadeur de l'UE à Bangui, Jean-Claude Esmieu. Calé sur un canapé présidentiel de faux cuir blanc, le chef de l'État maugrée: «Les bailleurs de fonds trainent. On est moins bien traités que le Liberia ou Madagascar. On fait pourtant ce qu'ils exigent. On dirait qu'ils attendent la catastrophe à Bangui.»

Le Monde

## CÔTÉ

SUITE DE LA PAGE 1

quitté ses fonctions de DGE du Québec en 1997 après 19 ans de loyaux services, croit qu'on pousse la vertu trop loin.

«L'expérience québécoise démontre qu'il est illusoire de défendre aux personnes morales de verser des contributions aux partis politiques», a-t-il déclaré mercredi soir devant le comité législatif étudiant le projet de loi. «Le financement populaire, le porte-à-porte, ne suffit plus à combler les besoins financiers des partis politiques», a-t-il poursuivi en faisant référence à l'immensité du territoire canadien que les chefs de parti doivent sillonner en campagne, de même que les coûteuses publicités télévisées.

Bref, les partis politiques ont besoin d'argent et, loi ou pas, ils s'organiseront pour en récolter auprès de ceux qui en ont: les entreprises. «On ne peut continuer de mettre un grand nombre de personnes en situation d'agir de façon incorrecte. Ce n'est pas un comportement éthique. Une adaptation s'impose.»

Pierre-F. Côté a donné l'exemple de bureaux d'avocats ou d'ingénieurs dont tous les membres de direction contribuait à un parti politique donné pour se faire rembourser par la suite par l'entremise d'un «compte de dépenses, [d']une augmentation de salaire ou d'autres moyens», ce qui est illégal. Mais, s'appuyant sur sa longue expérience de «policié» du système électoral, M. Côté explique qu'il est à peu près impossible de pincer les fautes dans ce genre de cas.

«La grande difficulté est d'enquêter sur ces cas-là, de bien cerner les gens qui font cela et d'intenter des poursuites. La difficulté est réelle et je tiens à vous le signaler.» Il a plus tard ajouté que «ça prendrait une armée d'enquêteurs et des moyens comptables très élaborés pour pouvoir les attraper sur le fait et prouver qu'ils ont contourné la loi.»

En outre, M. Côté a cité des cas de quasi-extorsion, où des entreprises se sentent forcées de contribuer aux partis politiques. «Il ne faut pas un montant trop élevé, mais assez élevé pour permettre à l'entreprise de dire: "Non merci, j'ai déjà contribué"», il propose un maximum de 5000 ou 10 000 \$.

L'ex-DGE trouve «étrange» qu'Ottawa ne s'inspire pas de l'expérience québécoise sur cette question. «Dans une dizaine d'années, et ça va peut-être être plus rapide que ça, vous allez vous apercevoir, au fédéral, que vous êtes dans la même situation qu'au Québec, soit qu'on contorne la loi très facilement.»

Il semble toutefois que Pierre-F. Côté ait préché dans le désert. Le député conservateur Rob Moore l'a qualifié de «défaitiste». «Nous sommes sur la bonne voie», a-t-il lancé, balayant ainsi les commentaires de M. Côté sous le tapis. Le néo-démocrate Pat Martin s'est dit «surpris» d'entendre de tels propos de la bouche de l'ex-DGE, d'autant plus qu'il dit «envier» le Québec pour ses règles sévères sur le financement électoral. «Le principe ne vaut-il pas qu'on le défende un peu plus?», a-t-il demandé.

Seul le bloquiste Benoît Sauvageau a osé s'inspirer des propos du DGE le lendemain (hier) pour obtenir le point de vue des directeurs généraux des quatre principaux partis politiques fédéraux qui défilaient devant le comité. «Met-on en place des outils valables ou crée-t-on des écrans de fumée», a-t-il demandé. Résultat: seul le Parti libéral du Canada semble être d'accord avec les propos de M. Côté.

«Je partage son point de vue: il y a des limites aux limites», a lancé le directeur général du PLC, Steven MacKinnon. M. MacKinnon rappelle que la première fois que des limites au financement électoral ont été imposées — par les libéraux de Jean Chrétien en 2004 —, la possibilité qu'il y ait des gouvernements minoritaires à répétition n'avait pas été envisagée. «Si le gouvernement tombait en octobre prochain, fait-il valoir, aucun parti politique ne pourrait compter sur l'appui des donateurs qui nous ont appuyés en janvier dernier.» Il reproche en outre aux conservateurs de pousser la réforme libérale encore plus loin sans effectuer au préalable une évaluation des impacts de la loi initiale.

Le directeur du Bloc québécois, Gilbert Gardiner, croit que l'argument ne porte pas. «Le scandale des commandites nous démontre très clairement qu'indépendamment des règles qu'on met en place, lorsqu'il y a une volonté d'aller au-delà des règles, il y a toujours moyen [de le faire].» Eric Hébert, du NPD, croit qu'il faut enrayer «l'optique» que les entreprises contrôlent le système politique. Le directeur exécutif du Parti conservateur, Michael Donison, n'a pas voulu faire de commentaires sur cette question, prétextant ne pas avoir pris connaissance des propos de M. Côté.

Le Devoir

## LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés

au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage,

Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Renseignements et administration : 514-985-3333

## Comment nous joindre ?

## La rédaction

Au téléphone 514-985-3333

Par télécopieur 514-985-3360

Par courrier redaction@ledevoir.com

## La publicité

Au téléphone 514-985-3399

Par télécopieur 514-985-3390

Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344

Par télécopieur 514-985-3340

Par courrier avisdev@ledevoir.com

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322

Par télécopieur 514-985-3340

## Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355

du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30

Par télécopieur 514-985-5967

Par courrier abonnements@ledevoir.com

Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

## L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346

Par télécopieur 514-985-3390